

COMMUNAUTÉ POUR L'INTÉGRATION ET LA  
COHÉSION MULTICULTURELLE  
(CICM)

---

SERVICE DE LA COHÉSION MULTICULTURELLE  
(COSM)

RAPPORT D'ACTIVITÉS  
2017



## TABLE DES MATIERES

<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>2. SITUATION GÉNÉRALE DANS LE CANTON</b> .....	<b>5</b>
<b>3. COMMUNAUTÉ POUR L'INTÉGRATION ET LA COHÉSION MULTICULTURELLE (CICM)</b> .....	<b>5</b>
3.1. Activités de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle.....	6
3.1.1. Bureau et commissions internes de la CICM.....	6
<b>4. SERVICE DE LA COHÉSION MULTICULTURELLE (COSM)</b> .....	<b>7</b>
4.1. Ressources .....	7
4.2. Programme d'intégration cantonal.....	8
4.2.1. Domaine primo-information .....	8
4.2.1.1. Accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s .....	8
4.2.1.2. Dispositif de primo-information .....	8
4.2.1.3. Charte de la citoyenneté.....	9
4.2.2. Domaine « Conseil » .....	9
4.2.2.1. Médiations .....	11
4.2.2.2. Centre de consultations.....	12
4.2.2.3. Formations organisées par le COSM et interventions publiques .....	13
4.2.2.4. Actions d'information et de sensibilisation .....	15
4.2.3. Domaine « Protection contre les discriminations » .....	17
4.2.3.1. Semaine contre le racisme .....	17
4.2.3.2. Journée des réfugié-e-s.....	17
4.2.4. Domaine « Langue » .....	18
4.2.4.1. Forfaits d'intégration .....	18
4.2.4.2. Cours pour nouvelles et nouveaux arrivant-e-s .....	19
4.2.4.3. Programme d'intégration et de connaissances civiques.....	20
4.2.5. Domaine « Encouragement préscolaire » .....	21
4.2.5.1. Réseau « Mères de contact ».....	21
4.2.6. Domaine « Employabilité » .....	22
4.2.6.1. Forfaits d'intégration .....	22
4.2.7. Domaine « Interprétariat communautaire » .....	24
4.2.8. Domaine « Intégration sociale » .....	26
4.2.8.1. Soutien du COSM à des initiatives privées.....	26
4.2.8.2. Alterconnexion.....	27
4.3. Autres projets .....	28
4.3.1. Mutilations génitales féminines : stratégie cantonale coordonnée.....	28
4.3.2. Prévention des mariages forcés .....	28
4.4. Naturalisations.....	29
4.5. Collaborations nationales, intercantionales et internationales.....	29
<b>5. PERSPECTIVES</b> .....	<b>30</b>
<b>6. ANNEXE 1</b> .....	<b>31</b>
<b>7. ANNEXE 2</b> .....	<b>32</b>
<b>8. ANNEXE 3</b> .....	<b>33</b>
<b>9. ANNEXE 4</b> .....	<b>34</b>
<b>10. ANNEXE 5</b> .....	<b>35</b>
<b>11. ANNEXE 6</b> .....	<b>36</b>

## 1. INTRODUCTION

Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) est le service cantonal chargé d'appliquer la loi cantonale sur l'intégration des étrangers du 26 août 1996 (révisée en 2013). Son objectif est de favoriser l'égalité de dignité et le bien-être pour l'ensemble des personnes habitant le canton, en promouvant l'intégration interculturelle.

Le service agit en étroite collaboration avec la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), commission consultative du Conseil d'État.

Le COSM, notamment :

- entretient des contacts réguliers avec les personnes étrangères et issues de la migration, les autorités cantonales et communales, ainsi que les institutions et associations concernées par l'intégration interculturelle et la prévention des discriminations.
- Propose une expertise en matière de migrations, d'intégration interculturelle et de prévention des discriminations.
- Met ses compétences interculturelles à disposition des individus et des collectivités, administrations ou institutions, notamment en matière de consultation, médiation, interprétariat, formation, coaching, traitement de subventions et gestion de projets.
- Est le point de contact de la Confédération pour les questions d'intégration interculturelle et de prévention des discriminations.
- Est chargé de la gestion des forfaits d'intégration et il coordonne l'intégration socio-professionnelle des personnes au bénéfice d'une protection (asile).
- Etablit des rapports d'intégration et de naturalisation.

(règlement sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, art. 9)

Les prestations du service se répartissent dans trois domaines :

- Accueil, conseil et information :
  - Consultations, y compris en matière de primo-information et de racisme et discrimination ;
  - Médiations individuelles et collectives ;
  - Actions d'information et de sensibilisation ;
  - Formations (gestion de la diversité, dynamique associative, sensibilisation dans le domaine du racisme et discriminations, programmes d'intégration et de connaissances civiques) ;
  - Interprétariat et traduction ;
- Encouragement de l'intégration ;
  - Gestion de projets ;
  - Coaching aux projets ;
  - Traitement des demandes de subvention ;
  - Gestion des forfaits d'intégration (pour l'intégration socio-professionnelle des personnes réfugiées et admises à titre provisoire) ;
- Etablissement de rapports de naturalisation et d'intégration ;

Les missions et prestations du service de la cohésion multiculturelle correspondent aux nouvelles tâches dévolues aux cantons par la législation suisse, en particulier la loi sur les étrangers entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Depuis 2014, la Confédération soutient la politique cantonale d'intégration

à travers une convention programme (PIC). Le COSM est chargé d'assurer la coordination de ce programme pour le canton de Neuchâtel.

## 2. SITUATION GÉNÉRALE DANS LE CANTON

Le canton de Neuchâtel recensait à fin décembre 2017 une population étrangère résidente permanente de 45'204 personnes (45'598 en 2016, -394), soit environ 25.6% de l'ensemble de la population. 536 de ces personnes sont nées en Suisse<sup>1</sup>.

En 2017, l'effectif global des personnes migrantes est en diminution et s'élève à 60'240 personnes<sup>2</sup> (60'499 en 2016). Le nombre de personnes étrangères au bénéfice d'un permis d'établissement C se monte à 31'771 en 2017 (31'180 en 2016), d'un permis de séjour annuel B à 13'032 (13'972 en 2016), d'une autorisation de séjour de courte durée est de 401 (446 en 2016) et d'un permis de séjour et travail limité est de 668 (642 en 2016). A cela s'ajoute la population frontalière qui est en hausse pour se situer à 13'106 (13'079 en 2016).

En 2017, les flux d'immigration et d'émigration de la population étrangère résidente<sup>3</sup> s'élèvent à 4'014 entrées (4'177 en 2016) et 4'403 départs (4'168 en 2016).

En outre, si quelque 150 nationalités coexistent dans le canton<sup>4</sup>, il faut souligner que le 84.9% des ressortissant-e-s d'autres pays que la Suisse et présent-e-s sur le territoire neuchâtelois provient de pays européens, dont 77.7% de l'Union européenne.

Le taux de 2.98% a été enregistré en 2017 en ce qui concerne les naturalisations de la population étrangère dans le canton de Neuchâtel. Ce qui représente au total 1'353 naturalisations ordinaires et facilitées<sup>5</sup>.

Le bilan global de la population étrangère résidente à fin décembre 2017 indique un solde migratoire positif de 921 personnes (solde migratoire international : 1'097, solde intercantonal : -288, autres : 112), un excédent de naissances de 346 et 1'353 acquisitions de la nationalité suisse<sup>6</sup>.

## 3. COMMUNAUTÉ POUR L'INTÉGRATION ET LA COHÉSION MULTICULTURELLE (CICM)

La Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) est la commission consultative de l'État de Neuchâtel pour les questions d'intégration interculturelle et de migration. Forte de 41 membres lors de la précédente législature, elle est composée de représentant-e-s des pouvoirs publics, des institutions privées intéressées, des partenaires sociaux et des collectivités étrangères ainsi que d'expert-e-s (loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, art. 5). Depuis ses débuts, la CICM a la volonté d'avoir des membres représentant les différents milieux concernés par la migration et l'intégration. La cheffe du COSM y siège avec une voix consultative.

Créée en 1991, première commission d'un canton suisse, la CICM a impulsé la politique d'intégration cantonale et plusieurs projets concrets (dont le programme d'intégration et de connaissances civiques ou les manifestations NeuchàToi). En émettant notamment des recommandations, elle joue un rôle fondamental en matière d'intégration interculturelle et de prévention des discriminations.

La CICM a été présidée par André Brandt (1991-1997), Jean Grédy (1997-2005) et Claude Bernoulli (2005-2013). Son président depuis 2013 est l'ancien Conseiller d'État Roland Debély.

<sup>1</sup>COSM, analyse fondée sur les chiffres du Secrétariat d'État aux migrations au 31.12.2017.

<sup>2</sup>Voir annexe 1, page 34.

<sup>3</sup>Voir annexes 2 et 3, pages 35 et 36.

<sup>4</sup>Voir annexe 4, page 37.

<sup>5</sup>Voir annexe 5, page 38.

<sup>6</sup>Voir annexe 6, page 39.

### 3.1. Activités de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle

En 2017, la CICM, dont le secrétariat est assuré par le COSM, s'est réunie à trois reprises en séance plénière pour présenter le bilan du programme d'intégration cantonal (PIC) 2013-2017 et discuter des enjeux et priorités du nouveau PIC 2018-2021, réfléchir sur le fonctionnement et la future composition de la CICM et pour faire le bilan de la législature écoulée et fixer des nouvelles recommandations.

Le Conseil d'État a notamment pris connaissance des neuf recommandations qui lui ont été formulées sur la thématique « Jeunesse et Migration ». Plusieurs d'entre elles rejoignent les préoccupations de l'État et se sont croisées avec d'autres actions en cours. Il s'agit notamment de la situation des jeunes mineurs arrivés sans accompagnement (MNA), à leur encadrement et aux modifications régulièrement apportées par le Département de l'éducation et de la famille (DEF) pour améliorer le parcours de formation des jeunes allophones. La validation des recommandations qui ne concernent pas l'État se fera petit à petit tout au long de l'année. Par ailleurs, certaines mesures seront mises en place dans le cadre du PIC 2018-2021.

Lors de sa 2<sup>ème</sup> séance, la CICM a également abordé la question de sa nouvelle composition pour la prochaine législature. Le Conseil d'État a en effet souhaité donner une nouvelle dynamique à la plus ancienne commission cantonale d'intégration de Suisse. Il a notamment décidé de réduire le nombre de membres (41 à 23) tout en maintenant une large représentativité des collectivités migrantes (10 personnes et autant de suppléant-e-s) qui auront pour tâche non seulement de participer aux réflexions de la commission, mais aussi de relayer les informations au sein de la population.

Le processus qui a mené à la désignation des membres de la CICM s'est déroulé sur plusieurs mois. Après une consultation d'expert-e-s et de ses membres, la CICM, soutenue par le COSM, a organisé une large consultation, au sein des plateformes d'associations qui se réunissent régulièrement et auprès d'un ensemble d'associations et d'individus (plus de 700 invitations envoyées). Une cinquantaine de personnes ont ainsi participé aux trois soirées de discussions en septembre 2017 sur le rôle des représentant-e-s des collectivités, leur profil et le mode de désignation. C'est lors de la dernière soirée qu'il a été proposé que des personnes tirées au sort parmi les participant-e-s à la consultation désignent les représentant-e-s des collectivités, choisis parmi la trentaine de candidatures (individuelles et collective) reçues par le COSM. Le jury composé de neuf personnes elles-mêmes issues de la migration s'est ensuite réuni et a proposé au Conseil d'État une liste de personnes répondant à des critères divers, en premier lieu la motivation, puis des aspects de diversité afin d'assurer un équilibre dans la représentation (origine, genre, âge, lieu de résidence, profession, etc.). Cet exercice citoyen inédit a permis d'intéresser un cercle plus large de personnes issues de la migration au fonctionnement des institutions et démontré leur intérêt à y participer.

Pour sa dernière séance plénière de la législature, la CICM a accueilli le conseiller d'État Jean-Nathanaël Karakash. Un échange a permis aux membres de relayer plusieurs préoccupations, notamment en lien avec les discriminations toujours rencontrées par une partie de la population. De plus, la CICM a établi un premier bilan de la législature écoulée et réfléchi à des recommandations pour la prochaine législature.

#### 3.1.1. Bureau et commissions internes de la CICM

Les organes internes de la communauté se sont réunis à plusieurs reprises dans le courant de l'année 2017. Ainsi le Bureau de la CICM a organisé trois rencontres pour, notamment, préparer les séances plénières, échanger sur le bilan NeuchàToi 2016, valider les recommandations sur la thématique « Jeunesse et Migration », préparer le programme de la CICM 2017 (plénière et sous-commissions) et discuter sur la nouvelle composition des membres de la CICM pour la prochaine législature.

La commission « Migrations féminines » s'est réunie une fois en 2017. Ce fut l'occasion de discuter de la nécessité pour les femmes (et plus généralement des familles) migrantes de mieux saisir le système scolaire, ses différentes étapes ainsi que les débouchés à l'issue de la scolarité obligatoire. Sur cette base, la commission a décidé de solliciter notamment le département de l'éducation et de la famille (DEF) pour assurer la complémentarité d'une information aux familles migrantes à l'information déjà assurée par l'école obligatoire. La commission a également échangé sur la thématique des mutilations génitales féminines. Dans ce cadre, un atelier a été organisé lors du colloque annuel organisé

par le service de la santé publique. Une journée de sensibilisation, en faveur du public cible, a également été souhaitée. Elle a été organisée en février 2018 en lien avec la journée mondiale contre l'excision.

La commission « Information » s'est réunie à trois reprises. Conformément à son mandat annuel, elle a décidé d'organiser pour l'année 2017 une demi-journée de sensibilisation des médias et des journalistes neuchâtelois dans le domaine de l'asile en collaboration avec le projet du « Comptoir des médias » mise en place par l'Association « Vivre ensemble ». Pour des raisons de modifications organisationnelles et budgétaires, la réalisation de cette action a été reportée à l'automne 2018. Lors de sa dernière séance, la commission a effectué une évaluation de la législature 2013-2017. La commission l'a évaluée globalement positive et a souligné un besoin important qui consiste à mieux définir, au début de chaque législature, les missions et les prérogatives de différents organes de la CICM. La commission a proposé également un renforcement de l'information publique dans certains domaines : la nouvelle loi sur la naturalisation suisse et la nouvelle procédure y relative ; les modifications de la LEtr et ses conséquences en matière de séjour, de travail, de la vie familiale, de l'intégration des migrant-e-s ; les assurances sociales et les modifications en cours dans ce domaine ; les discriminations dans l'accès à l'emploi, notamment pour certains catégories de migrant-e-s (musulman-e-s, migrant-e-s provenant de l'Afrique et de certains pays fortement stéréotypé-e-s négativement) ; les prestations et activités du COSM. La commission a recommandé également de renforcer des actions de sensibilisation en matière de discrimination sur les lieux de travail en collaboration avec les employeurs et syndicats.

Le Bureau de la CICM a confié à la commission « Travail et problèmes sociaux » (TPS) le mandat de réfléchir à l'élaboration d'un guide du marché de l'emploi local à l'attention des personnes migrantes. La commission s'est réunie à trois reprises à cet effet afin de recenser les informations dont les personnes migrantes ont besoin dans leur recherche d'emploi (notamment les aspects légaux, techniques et les personnes/institutions de référence), trouver les sources et personnes ressources et définir la ligne de communication autour de ce guide (traduction et diffusion).

Lors des trois séances qu'il a tenues en 2017, le Groupe de contacts « Musulmans » a fait d'une part un bilan et esquisser les lignes futures qui marqueront son fonctionnement. Les membres ont échangé sur le rôle, les objectifs, la composition, le rôle des membres, le rôle de l'UNOM, la présidence, le comité, l'organisation pratique des séances, la communication, la coordination et les thématiques que le Groupe pourrait aborder lors de la prochaine législature. A ce titre, les aspects en lien avec la reconnaissance des autres communautés religieuses, l'image de l'islam, les amalgames, la diversité en milieu scolaire, les perspectives professionnelles pour les jeunes (en particulier en lien avec la question du voile) sont autant de préoccupations qu'il s'agira de traiter dans les séances à venir. L'impact de l'actualité sur le vivre ensemble à Neuchâtel a également été régulièrement thématiqué.

## **4. SERVICE DE LA COHÉSION MULTICULTURELLE (COSM)**

### **4.1. Ressources**

L'équipe diverse, pluridisciplinaire et investie du COSM comprend 17 personnes (12.21 ETP). 11 personnes supplémentaires ont renforcé l'action du COSM dans le cadre de stages ou de programmes d'emploi temporaire. 4 enseignant-e-s de français donnent des cours organisés par le COSM. Le siège du service est à La Chaux-de-Fonds, avec une antenne à Neuchâtel. Dans les deux locaux se trouvent un guichet d'accueil, des bureaux de consultations et des salles de cours.

Les financements du COSM proviennent principalement de la Confédération, par le biais de l'encouragement spécifique (Programme cantonal d'intégration, 823'850 francs) et les forfaits d'intégration versés selon le nombre de personnes réfugiées et admises à titre provisoire attribuées aux cantons (socle de base de 893'549 francs). Ces sommes ont été définies pour les années 2014-2017. Un ajustement régulier, en fonction du nombre de personnes ayant obtenu l'asile, compense financièrement l'année suivante les arrivées supplémentaires (1'086'450 francs en 2017). Le COSM perçoit enfin une partie des émoluments de naturalisation qui s'est élevée en 2017 à 210'515 francs.

## 4.2. Programme d'intégration cantonal

La convention qui lie le canton à la Confédération pour les années 2014-2017 et fixe les objectifs stratégiques et opérationnels de la politique d'encouragement de l'intégration est entrée en vigueur en 2014. Elle comprend huit domaines (primo-information ; conseil ; prévention des discriminations ; langue et formation ; encouragement préscolaire ; employabilité ; interprétariat communautaire ; intégration sociale) définis par la Confédération et dont les objectifs et activités cantonaux sont développés dans les chapitres suivants.

### 4.2.1. Domaine primo-information

#### 4.2.1.1. Accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s

Le programme d'accueil des nouveaux-elles arrivant-e-s (ANA) vise à offrir un accueil plus personnalisé à toute personne, suisse ou étrangère, qui prend domicile dans l'une des communes partenaires (Bevaix, Boudry, Cortaillod, La Chaux-de-Fonds, Le Landeron, Le Locle, Milvignes, Neuchâtel et Val-de-Travers). Cette formule vise à améliorer l'information et les connaissances des personnes nouvellement arrivées au sujet de leur commune de domicile afin de leur permettre de se mouvoir plus aisément dans leur nouvel environnement. En 2017, le programme s'est agrandi avec l'arrivée d'un nouveau membre : la commune de La Tène. Actuellement, le programme ANA concerne 11 villes et communes et regroupe la majorité de la population du canton, soit plus de 140'000 habitant-e-s et environ 80% de sa population étrangère.

La formule ANA prévoit en particulier la remise de documents comprenant des informations utiles traduites, l'envoi d'une lettre personnalisée du Conseil communal, traduite au verso dans une des neuf langues principales parlées dans le canton, l'invitation à une soirée de bienvenue, le recours à des interprètes et, selon l'option propre de chaque commune, des visites guidées, un bureau ou des délégué-e-s à l'accueil. En complément à ces prestations, des cours de français, organisés par le « Centre de formation neuchâtelois pour adultes » (CEFNA) sur mandat du COSM, sont proposés aux nouveaux-elles arrivant-e-s sur deux sites : Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

Le groupe de pilotage, composé des autorités politiques des communes partenaires, de la direction du CEFNA et du COSM, s'est réuni en mai 2017. À cette occasion, le groupe a pris connaissance du nouveau programme d'intégration cantonal 2018-2021 et plus particulièrement des objectifs concernant les communes. Dans ce cadre, le groupe souhaite mettre en place des actions/projets communs qui seront discutés plus en détails en 2018 une fois le PIC II lancé.

#### 4.2.1.2. Dispositif de primo-information

En place depuis 2014 suite à une phase test de 3 ans, le dispositif dit de primo-information, qui est venu compléter les mesures déjà en cours dans le canton en matière d'accueil et d'information aux nouveaux-elles arrivant-e-s, s'est poursuivi en 2017.

Proposé par le COSM, ce dispositif vise à offrir un entretien personnalisé à toute personne nouvellement arrivée afin de favoriser un lien social entre celle-ci, la commune et le canton par une information et une orientation individualisée dans l'une des langues parlées ou maîtrisées par l'intéressée. Il consiste en un moment d'échange sur les premières expériences d'installation, les difficultés rencontrées et les besoins et demandes spécifiques ainsi que les offres à leur disposition. Le public-cible visé est potentiellement tout-e nouvel-le arrivant-e dans le canton depuis moins d'un an, avec la volonté de s'y établir durablement.

Jusqu'en 2016, le COSM, sur la base des listings fournis par les communes partenaires, envoyait une invitation pour un entretien individuel à tout-e nouvel-le arrivant-e correspondant au public-cible (permis B et F). Toutefois, grâce à la collaboration établie avec le service des migrations (SMIG) un nouveau dispositif a été testé durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2016 en vue de simplifier la procédure et réduire l'ampleur du travail administratif. Suite à cette phase test, la nouvelle procédure a été pérennisée si bien que chaque personne qui s'établit dans le canton reçoit, par le biais du SMIG et conjointement à



son nouveau titre de séjour, une lettre (traduite au verso en 12 langues) accompagnée d'un coupon-réponse l'informant de la possibilité de bénéficier, sur demande, d'un entretien d'information individualisé et personnalisé, si besoin dans sa langue. Cette nouvelle démarche permet, d'une part, d'atteindre directement et rapidement le public visé et, d'autre part, de couvrir aisément l'ensemble du territoire cantonal.

Que ce soit à travers ce dispositif ou par le biais des consultations (cf. point 4.2.2.2), au total 80 entretiens ont eu lieu en 2017 avec des nouveaux-elles arrivant-e-s dès les premières semaines de leur séjour. Comparativement à 2016, ce taux a connu une baisse significative qui s'explique en partie par le fait que le nombre des nouveaux-elles arrivant-e-s s'installant dans le canton a également diminué cette année-là. Dès 2018, sur demande des communes ANA, le dispositif sera élargi aux détenteurs et détentrices d'une autorisation de courte durée (permis L).

#### 4.2.1.3. Charte de la citoyenneté

Dans ses priorités sur la politique d'intégration, approuvée sans opposition par le Grand Conseil en 2007, le Conseil d'État a exprimé la volonté d'introduire une charte de la citoyenneté dans le but d'explicitier les fondements et principes essentiels de l'organisation démocratique aux nouveaux-elles arrivant-e-s dès leur installation dans le canton.

Cette charte a été élaborée sous la direction du COSM en partenariat avec l'Université de Neuchâtel et en étroite collaboration avec la CICM, les villes et les communes et l'Association des communes neuchâteloises (ACN).

La charte est constituée de cinq documents réunis dans une pochette, soit les « Fondements et principes de la République et canton de Neuchâtel », document établi par l'Université de Neuchâtel, un « Mémento », feuillet résumant les fondements et principes du canton, une brochure « Bienvenue dans le canton de Neuchâtel », listant les principales adresses utiles, le « Programme d'intégration et de connaissances civiques », dépliant de présentation des cours existants, ainsi que « Quatre saisons – à vivre ! », un calendrier des principaux rendez-vous régionaux de la vie sociale et culturelle neuchâteloise. La charte est disponible dans les neuf langues les plus couramment parlées dans le canton de Neuchâtel ainsi que sur le site internet du COSM.

En 2017, plus de 1'200 chartes ont été distribuées aux villes et communes du canton. La charte continue par ailleurs à être remise aux élèves des différents cours des programmes « Accueil des nouveaux-elles arrivant-e-s » et « Asile » ainsi que lors des rencontres de primo-information. Elle est également remise aux personnes nouvellement naturalisées lors de la cérémonie organisée par la chancellerie.

#### 4.2.2. Domaine « Conseil »

Dans le cadre du second domaine prioritaire du PIC, le COSM répond aux besoins en matière de médiation, d'information et de conseil en faveur de la population, des professionnel-le-s ainsi que des collectivités publiques et privées. Le service réalise également une série d'actions d'information et de sensibilisation auprès du public neuchâtelois dans le domaine de l'intégration et de la prévention du racisme. Enfin, il propose des formations dans les domaines de la gestion de la diversité et des relations interculturelles.

Depuis l'entrée en vigueur du PIC suite à la signature d'une convention entre le canton de Neuchâtel et la Confédération pour la période 2014-2017, le COSM concentre ses activités pour réaliser les objectifs suivants :

- Restructuration du dispositif de conseil et d'information dans un concept de fonctionnement global pour améliorer davantage la cohérence, l'efficacité et l'articulation des prestations des domaines de la primo-information et du conseil :

En 2017, le service a poursuivi la mise en place des mesures de restructuration sur la base des conclusions de l'évaluation effectuée en 2015 par l'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel. Les résultats de l'évaluation soulignaient l'importance et la nécessité des prestations de conseil et information dans les domaines de l'intégration et de prévention des discriminations tout en mettant à jour une

grande satisfaction des usager-ère-s des prestations du dispositif du service, notamment les migrant-e-s particulièrement fragilisé-e-s, les professionnel-le-s des structures ordinaires privées et publiques et les institutions et associations actives dans ces domaines. Le rapport d'évaluation faisait état également des aspects importants du fonctionnement de ce dispositif qui, en place depuis le milieu des années 90, nécessite de garder une grande proximité surtout avec les personnes dans le besoin de ce type de prestations et une visibilité importante au sein de l'administration publique, auprès des professionnel-le-s et des personnes nouvellement installées dans le canton. Le rapport proposait également plusieurs recommandations en vue d'améliorer les prestations et le fonctionnement du dispositif.

Les mesures mises en place dès le printemps 2016, notamment une présence régulière durant la semaine dans les deux agglomérations du canton ainsi qu'un plage d'horaire partiellement libres pour faire face à des situations d'urgence, une procédure interne de coordination plus efficace de traitement des demandes des usager-ère-s, une meilleure coordination intersectorielle, une formation interne des collaborateur-trice-s- du secteur ont permis d'améliorer le fonctionnement interne du dispositif et accroître la qualité des prestations. En 2017, une formation interne a permis de mieux définir la prestation des médiations individualisées et des discussions régulières des situations problématiques ont contribué à améliorer les prestations du dispositif. Concernant le besoin d'une meilleure visibilité publique des prestations du dispositif, les travaux continuent dans le cadre de l'amélioration de la visibilité du service.

- Maintien du dispositif actuel du centre de consultation et information sociales et consolidation des prestations auprès de deux populations particulières : femmes et seniors issus des migrations :

Le COSM poursuit ses activités avec le souci de s'adapter aux nouveaux contextes et défis. Avec la mise place en 2015 d'une espace de consultation « femmes migrantes » en vue de traiter, entre autres, des situations de violence conjugale, de traite d'êtres humains, de mariages forcés et de mutilations génitales féminines et une formation interne traitant la problématique des seniors issus des migrations, le COSM est actuellement en mesure de répondre aux demandes dans ces domaines spécifiques. En 2017, plus de 70 situations liées à ces catégories de population ont été traitées dans le cadre des consultations. Le COSM collabore par ailleurs étroitement avec les structures ordinaires actives auprès de ces populations.

- Etude des besoins et de la pertinence de faire traduire certains documents officiels et de les diffuser afin de faciliter l'accès des migrant-e-s allophones aux prestations et services publics :

Sur la base des résultats de l'enquête réalisée en automne 2014 auprès des instances privées et publiques, un inventaire des besoins et des documents à traduire a été préparé en 2015. Dans ce cadre, entre 5 et 10 documents d'information sont traduits chaque année en collaboration avec les instances publiques et privées. En 2017, sept documents d'information ont été traduits en plusieurs langues parlées par les migrant-e-s en collaboration avec les différents services administratifs et institutions : information pour l'aménagement des Serrières (Ville de Neuchâtel), information sur le fonctionnement du collège des Terreaux, promotion de la santé dès le plus jeunes âges (service de la santé publique), appréciation du travail scolaire en formation spéciale (école obligatoire de La Chaux-de-Fonds), information sur la nouvelle loi sur la naturalisation (COSM, service de la justice), expositions du Jardin botanique). La traduction de ce type de document constitue une activité régulière du COSM.

- Unification et simplification du système de comptabilisation des prestations du service :

Avec l'objectif de rendre plus efficace le suivi des activités au sein de différents dispositifs du domaine conseil, le service a mis en place une base de données unique dès 2015. Cet outil, arrivé à ses limites techniques, reste toujours la seule possibilité dont dispose le COSM en attendant de trouver une solution technique durable qui facilitera les activités de comptabilisation des prestations de conseil et information.

- Amélioration de l'offre de formation et d'interventions publiques dispensées dans le domaine de la santé des migrant-e-s et des seniors issus des migrations :

Le COSM collabore étroitement avec les instances et acteurs du domaine de la santé. Dans ce cadre, le service propose une formation de sensibilisation destinée aux professionnelles de la santé. L'objectif de ce programme est de rappeler le principe de la non-discrimination et de questionner les notions de culture, d'identité, d'appartenances, d'interculturalité, de diversité, toute en informant les participant-e-s sur les besoins des migrant-e-s dans le domaine de la santé ainsi que sur les facteurs de vulnérabilité et les possibilités de les réduire. Les participant-e-s sont également sensibilisé-e-s sur

les mesures déjà existantes pour réduire les vulnérabilités et sur les prestations qui pourraient faciliter le travail des professionnel-le-s de la santé.

En raison de l'existence de plusieurs offres de formation réalisées par les structures ordinaires dans le domaine des seniors issus des migrations, le COSM a décidé d'abandonner pour le moment l'objectif de préparer une offre de formation au bénéfice des professionnel-le-s d'encadrement des seniors.

Outre ces aspects, le COSM a continué en 2017 à offrir ses prestations usuelles à la population :

#### 4.2.2.1. Médiations

Le COSM assure une fonction de médiation entre les autorités et instances officielles du canton et les collectivités migrantes. Sur demande, cette prestation s'étend aussi aux institutions privées. Dans ce cadre le COSM réalise chaque année de nombreuses démarches, rencontres et contacts entre des instances officielles, des institutions privées, des collectivités migrantes ou des individus. En 2017, le service a réalisé 64 entretiens avec les professionnel-le-s de différents domaines notamment des milieux académiques. En particulier, le service a contribué activement à plusieurs recherches, enquêtes ou travail de mémoire en mettant à disposition des chercheur-euse-s et étudiant-e-s des informations et son expertise en matière de migration, intégration interculturelle et de prévention du racisme ou en les mettant en relation avec les migrant-e-s, les personnes ressources et les associations et collectivités migrantes actives dans le canton. Par ailleurs, 75 médiations ont été effectuées entre les individus et les collectivités publiques ou privées dans le cadre des activités du centre de consultations (37 en 2016).

La médiation implique également d'entretenir des liens et des contacts avec tous les milieux concernés. Dans cet objectif, un fichier de contacts comprenant les associations, les groupements, les personnes ressources des collectivités migrantes, les institutions, les spécialistes et d'autres acteurs impliqués dans le domaine des migrations est constitué et régulièrement actualisé par le service. En 2017, le COSM a continué à actualiser et à élargir ce réseau afin de pouvoir utiliser les nouveaux moyens de communication, notamment en mettant en place des nouvelles collaborations avec les milieux associatifs et institutionnels impliqués dans les domaines de l'intégration et de prévention des discriminations. Dans ce but, l'ensemble des associations, institutions et personnes constituant le réseau actuel a été contacté pour mettre à jour et compléter les informations. Défini comme un des objectifs du domaine « conseil » du PIC 2018-2021, ces travaux d'amélioration se poursuivront.

Toujours dans ce cadre, plusieurs rencontres se réalisent chaque année avec les collectivités migrantes, en particulier avec les associations et groupements africains, latino-amérindiens, portugais, turcs, et kurdes afin d'examiner les différents problèmes et besoins spécifiques des collectivités et de s'informer réciproquement sur des questions liées aux migrations.

Les migrant-e-s originaires de Turquie ont été mobilisé-e-s en 2017 dans le cadre de la campagne REGLO et à l'occasion des démarches en vue de la restructuration de la CICM. Deux séances d'information publiques ont été réalisées dans le cadre de la campagne REGLO en collaboration avec les associations et groupements de cette collectivité. Sensibilisés par ces séances, de nombreuses personnes originaires de Turquie ont consulté notre centre pour des conseils et informations personnalisés. Par ailleurs, 11 entretiens ont été réalisés avec les responsables des associations et groupements de cette collectivité dans le cadre de leurs projets et activités.

En 2017, la plateforme « Associations et groupements africains », composée des représentant-e-s des associations et groupements de la communauté africaine subsaharienne du canton de Neuchâtel, s'est réunie à quatre reprises. La plateforme a abordé des sujets d'actualités telle que la campagne Réglo, des informations diverses relatives à la santé féminine et d'autres. En septembre 2017, une séance extraordinaire a été organisée pour discuter de l'avenir de la plateforme des associations africaines. Cette réunion avait pour objectif de redonner au groupe un nouveau souffle et de redéfinir les modalités de son fonctionnement. Les associations et groupements africains ont pris activement part aux différentes étapes de consultation en vue de renouvellement des membres de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) à la prochaine législature.

Durant l'année 2017, les contacts auprès des personnes ressources originaires de l'Afghanistan ont été maintenus. A travers des rencontres bilatérales avec les personnes ressources dans la commu-

nauté, les personnes en provenance de ce pays ont pu bénéficier de conseils sur leurs projets associatifs.

Deux séances d'information ont été organisées conjointement avec la FéNeCi et le service des contributions pour la communauté portugaise du Littoral au sujet de l'échange automatique de renseignements en matière fiscale. Plusieurs centaines de personnes s'y sont rendues.

En 2017, la plateforme « Associations et groupements latino-amérindiens », composée de représentant-e-s des associations latino-américaines et amérindiennes du canton de Neuchâtel, s'est réunie en juin afin de discuter des changements envisagés pour l'avenir de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) et plus particulièrement de la représentativité des collectivités étrangères en son sein. A l'automne, les membres ont également été sollicités à participer aux 3 soirées de consultations organisées par le COSM et la CICM relatives à la nomination des membres de la CICM pour la prochaine législature.

Le groupe « Intervision » est un lieu de rencontre de professionnel-le-s et d'intervenant-e-s en contact avec les populations étrangères ou issues de l'immigration dans le canton de Neuchâtel. Il fonctionne sur la base de participation libre et sans condition préalable où tout-e- professionnel-le travaillant avec les personnes migrantes peut y participer et amener des situations pour discuter. A la fin de chaque séance, un-e participant-e se porte volontaire pour soumettre une situation à la prochaine réunion ou les thèmes sont communiqué. En 2017, le groupe s'est réuni à quatre reprises pour discuter des situations complexes présentées par les membres.

#### 4.2.2.2. Consultations

Le COSM fournit quotidiennement des consultations et des informations sociales spécialisées dans les domaines des migrations, de l'intégration et de la prévention des discriminations à toute personne indépendamment de son origine ou de son titre de séjour ainsi qu'aux organismes publics et privés intéressés. Il sert en particulier d'interface facilitant l'accès, pour les personnes qui le consultent, à l'ensemble des prestations, ressources et services disponibles dans le canton. Ces prestations sont assurées à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds en plus de 10 langues étrangères.

Durant l'année 2017, 1332 entretiens ont été réalisés en faveur de 729 personnes dont 465 consultaient le centre pour la première fois. Ces consultant-e-s ont soumis au total 1629 situations dont le traitement a nécessité 3352 interventions (information personnalisée, soutien administratif, conseil/orientation, médiation, accompagnement et traduction orale). Principalement en raison de l'engagement d'une nouvelle collaboratrice qui a complété l'équipe assurant les permanences de consultations, toutes les variables utilisées pour suivre les activités du centre ont été en augmentation par rapport à l'année précédente ; le nombre de problèmes traités ayant enregistré la hausse la plus importante (+21.2 %).

Dans l'ensemble, le nombre de premières consultations (nouveaux dossiers) constitue 63.8 % de l'ensemble des dossiers individuels traités. Environ 36 % des nouveaux dossiers concernent des migrant-e-s récemment arrivé-e-s dans le canton. Cela confirme pleinement la vocation du COSM de fournir des interventions brèves, ciblées, et d'orienter les personnes vers les structures ordinaires. Parmi les premières consultations, il a été constaté une augmentation de la part des ressortissant-e-s de l'UE (+3.1 %), des personnes provenant de l'Amérique centrale (+2 %) et de l'Afrique du Nord (1.5 %). La part des personnes provenant d'autres régions du monde a enregistré une légère diminution. Enfin, les premières consultations concernaient autant les femmes que les hommes (48.2 % et 51.8 % respectivement).

Environ 5% de l'ensemble des consultations réalisées concernait les personnes réfugié-e-s au bénéfice des forfaits d'intégration, ce qui représente une diminution d'environ 6 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse est due à l'évaluation du dispositif mis en place pour l'insertion socio-professionnelle de cette population (cf. plus bas). Par ailleurs, environ 20 % de l'ensemble des consultations concernaient les personnes provenant de diverses régions d'Afrique.

Sur le plan régional, environ 38 % des consultations sont réalisées à La Chaux-de-Fonds et 62 % à Neuchâtel, les parts respectives étant stables par rapport à l'année précédente. Le nombre de nouveaux dossiers individuels a enregistré une légère hausse dans les Montagnes neuchâteloises (+5.6 %).

En 2017, le centre est fréquenté légèrement plus par les femmes que par les hommes (52 % et 48 % des nouveaux-elle-s consultant-e-s). Au total, 23 consultations sociales du COSM étaient liées à la violence conjugale (16 en 2016). Ces augmentations sont sans doute dues à la consolidation de l'espace femmes du service de consultations depuis 2015. Ces consultations peuvent concerner des personnes œuvrant pour la protection des femmes victimes de violence ou des personnes se plaignant de violence conjugale. Les questions sont souvent liées aux permis de séjour et concernent des femmes isolées, avec peu de soutien social et peu de ressources financières et connaissant mal le français ou leurs droits et les institutions pouvant les soutenir. A relever également une excellente collaboration du COSM avec les services intervenant dans ce domaine (LAVI et Solidarité Femmes). Par ailleurs, une quarantaine de situations ont été traitées dans le cadre de la campagne REGLO.

Le nombre de consultations relatives à la procédure de naturalisation a augmenté d'environ 40% par rapport à l'année 2016. Une telle augmentation est amputable à la modification de la loi sur la naturalisation qui entrera en vigueur dès le 1er janvier 2018 et démontre l'impact de l'information réalisée dans le canton par différents services cantonaux, dont le COSM et ses partenaires.

Résultats globaux	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation en %
Nombre de premières consultations	303	295	294	332	352	428	465	8.6
Nombre de dossiers individuels traités	612	652	606	586	674	687	729	6.1
Nombre d'entretiens réalisés	1'320	1'222	1'151	1'077	1'144	1'195	1332	11.5
Nombre de problèmes traités	1'671	1'565	1'502	1'384	1'209	1'344	1629	21.2
Nombre de prestations réalisées	2'989	2'954	2'895	2'674	2'680	2'874	3352	16.6

#### 4.2.2.3. Formations organisées par le COSM et interventions publiques

Le service est intervenu à 14 reprises pour dispenser des formations et octroyer des informations à des publics divers (269 personnes au total) durant l'année 2017. Les formations ont été destinées aux professionnel-le-s et au personnel administratif (Neuchâtel dans sa diversité, vivre la diversité culturelle dans son travail), aux élèves (Famille d'ici, famille d'ailleurs, COSM et ses prestations, mariages forcés) et aux responsables associatifs (Création, vie et fonction d'une association, projets associatifs).

Parallèlement aux programmes de formation, le COSM intervient de manière occasionnelle à plusieurs reprises par année auprès des médias ou du public sur les questions liées à l'interculturalité, à la politique d'intégration du canton ou au COSM et à ses prestations.

Thématiques	Périodes et lieux	Objectifs	Public-cible	Nbre de participant-e-s
<b>Intégration</b>				
Politique d'intégration et/ou prestations du COSM	Février, La Chaux-de-Fonds	Présentation du COSM	Personnel de la Croix-Rouge NE	15
	Juin, Neuchâtel	Présentation des prestations du COSM	Mentors projet associatif	6
	Novembre, Lausanne	Présentation de la politique suisse d'intégration et de l'exemple du canton de Neuchâtel	Interprètes en formation	20
	Décembre, UNI Neuchâtel	Politique interculturelle neuchâteloise : entre théorie et pratique	Etudiant-e-s et autres personnes intéressées.	40
Programme	Mars, Espace	Programme cantonal	Représentant-e-s des	12

d'intégration cantonal	Perrier	d'intégration (PIC) et prestations du COSM	communes neuchâtoises	
	Mai, Tramelan	Présentation de la marge de manœuvre des cantons dans la politique d'intégration	Brevet fédéral de spécialiste en migration	16
<b>Asile</b>				
	Mai, Neuchâtel	Présentation de l'accueil des jeunes réfugié-e-s en Suisse et à Neuchâtel	Table-ronde à l'Université de Neuchâtel	60
<b>Mariages forcés</b>				
Cours d'éthique	15 et 31 mars, 2 fois 2 périodes Ecole Pierre-Coullery, La Chaux-de-Fonds	Les cours sur les MF et les MGF s'inscrivent dans le cadre du module sur l'éthique dans les soins multiculturels. Les élèves ont une évaluation sur ces cours.	Elèves de 2ème année d'assistant-e-s en soins et santé communautaire en maturité professionnelle intégrée.	11
Cours d'éthique	17 mai, 14 juin 2 fois 2 périodes Ecole Pierre-Coullery, La Chaux-de-Fonds	Les cours sur les MF et les MGF s'inscrivent dans le cadre du module sur l'éthique dans les soins multiculturels. Les élèves ont une évaluation sur ces cours.	Futur-e-s professionnel-le-s en 2 <sup>ème</sup> année d'assistant-e-s en soins et santé communautaire en apprentissage (18-20 ans).	15
<b>Interculturalité</b>				
Familles d'ici, familles d'ailleurs	Février et novembre, 2 fois 2 périodes, La Chaux-de-Fonds	Brosser un tableau de la présence des migrant-e-s dans le canton et discuter de la problématique migratoire dans le cadre du système éducatif.	Futur-e-s éducateur-trice-s de la petite enfance	35
<b>Prévention du racisme et discriminations</b>				
Neuchâtel dans sa diversité : politique d'intégration et lutte contre les discriminations	Octobre, ERAP	Formation d'une demi-journée visant à comprendre les enjeux de la diversité et développer les outils pour éviter les discriminations.  Visite de trois lieux de culte avec l'intervention des responsables des collectivités: Église catholique romaine, Synagogue de la Chaux-de-Fonds et Mosquée de la Chaux-de-Fonds	Aspirant-e-s policier-ère-s	19
Vivre la diversité dans son	Novembre, COSM_NE	Formation d'une journée destinée aux employé-e-s de l'administration et	Divers services de l'administration cantonale	8

travail		visant à comprendre les enjeux et perspectives liés à la diversité des personnes et à développer des outils pour éviter les discriminations	et communale	
<b>Associations et groupements de migrant-e-s</b>				
Créer une association et présenter un projet dans le domaine inter-culturel	Décembre, COSM - Neuchâtel	Formation de 4 soirées traitant les dynamiques associatives et les phases de lancement d'une association, la rédaction des demandes de fonds et calcul d'un budget	Responsables et membres d'associations des migrant-e-s ainsi que d'autres personnes actives dans le tissu associatif	12
<b>Nombre total des formations en 2017 : 14</b>			<b>Nombre total de participant-e-s : 269</b>	

#### 4.2.2.4. Actions d'information et de sensibilisation

En 2017, le COSM a restructuré son dispositif d'information et de sensibilisation. Dans ce cadre, la nouvelle structure du site du service a été mise en ligne. Celui-ci a été visité à près de 12'000 reprises entre janvier et décembre 2017, par presque 6'800 visiteurs. Parallèlement, le service a initié une actualisation et un renforcement de son réseau de diffusion d'information afin de pouvoir mieux utiliser les moyens de communication électroniques pour informer et sensibiliser le public et les collectivités migrantes.

##### 4.2.2.4.1. Prix « Salut l'étranger-ère! » 2017

Le prix « Salut l'étranger-ère! » a été institué par le Conseil d'État en 1995 et a pour but de récompenser des actes en faveur de la cohésion sociale et multiculturelle dans le canton de Neuchâtel.

En 2017, le prix était doté de 7'000 francs. 21 candidatures (14 en 2016) sont parvenues au jury. Trois lauréat-e-s ont été sélectionnés et se sont vus décerner le prix

- Monsieur Pierre Centlivres, Professeur honoraire de l'université de Neuchâtel, pour ses travaux sur la naturalisation qui ont permis d'en moderniser et d'assouplir la procédure, ses recherches sur la double nationalité en Suisse qui ont contribué à la reconnaissance de ce statut au niveau fédéral, ainsi que pour ses travaux sur la diversité, l'altérité et l'intégration qui ont participé au niveau cantonal, à la définition de la politique et matière d'intégration.

- Le programme « Français pour tous » de l'Université de Neuchâtel, qui regroupe des étudiant-e-s, professeur-e-s, employé-e-s administratif-s et retraité-e-s qui organisent des cours de français pour les requérant-e-s d'asile et les réfugié-e-s depuis 2013.

- L'association Cœur d'Afrique (Chaux-de-Fonds) qui organise des espaces d'échanges et de rencontres entre la population locale et les populations issues des migrations.

##### 4.2.2.4.2. Autres actions

Le programme « FeNEtre sur le monde » offre une valorisation des manifestations organisées dans le canton qui contribuent à la découverte d'une région, d'un peuple ou d'une culture, la connaissance d'une collectivité migrante du canton et/ou qui améliore les relations interculturelles. Les manifestations sélectionnées bénéficient d'une diffusion d'annonces spécifiques à la radio neuchâteloise RTN. Le but est d'informer le public sur les manifestations culturelles et sportives significatives qui se dérou-

lent dans le canton et ce, sous l'angle de l'intégration des migrant-e-s et des relations interculturelles. Cette action qui s'est poursuivie en 2017 avec la promotion de 8 événements organisés dans le canton. Toutefois, ce programme ne sera pas renouvelé à partir de janvier 2018.

Lancé en novembre 2002, le programme « Vivre ici en venant d'ailleurs » ayant pour principal objectif d'offrir un espace d'expression et de prise de parole aux personnes migrantes vivant dans le canton s'est poursuivi en 2017 pour sa dernière année.

Cette action permet de promouvoir la participation des personnes migrantes à la sphère publique de la société civile et de véhiculer une image plus positive que celle habituellement présentée dans les médias. Le programme consiste en une double action de communication à travers un média écrit et un média radiophonique. D'une part, un reportage de neuf minutes sur une personnalité migrante réalisé dans des lieux ou des situations significatives de sa vie quotidienne (travail, endroits préférés, etc.) est diffusé sur les ondes de la radio neuchâteloise (RTN 2001) chaque premier lundi du mois, en matinée. D'autre part, un portrait journalistique sur son trajet migratoire, sur la situation historique et politique de son pays d'origine et sur sa vie quotidienne dans le canton est publié dans la presse écrite la même semaine que la diffusion radiophonique. L'article et le reportage sont réalisés par un-e journaliste professionnel-le indépendant-e (RP). Depuis 2015, ces reportages sont organisés autour de thématiques trimestrielles prédéfinies en fonction notamment de l'actualité et des grands sujets de société. Pour sa dernière année, les quatre thématiques abordées ont été : les personnes élues dans un Conseil communal, les confessions, les nouvelles migrations et les fonctionnaires. Afin de parachever 15 années de programme, une émission spéciale en direct sur les ondes de RTN a été diffusée le 15 janvier 2018 afin de tirer en bilan de cette expérience. Lors de cette émission sont intervenus notamment la cheffe de service, la journaliste à l'origine du projet ainsi que la première personne ayant fait l'objet d'un portrait. Pour sa part, l'Express-Impartial a publié au cours de la même semaine une interview spéciale également consacrée à la première personne interrogée en 2002. L'intégralité des portraits de ces 15 années ainsi que les émissions et autres articles sont toujours disponibles sur le site internet

Le bulletin d'information du COSM, diffusé aux associations migrantes ainsi qu'aux partenaires de l'intégration (990 adresses), a été édité à dix reprises en 2017. Connu jusque-là sous le nom de « NeuCHâtel-MondeS », le bulletin a été renommé « COSM-Info » et a vu son visuel totalement remanié. Il a ainsi été diffusé pour la première fois sous sa nouvelle forme et appellation en octobre 2017. Après plusieurs mois de réflexions et de travaux de mise à jour et d'adaptation site internet du COSM, la nouvelle version a été mise en ligne en octobre 2017. Cette refonte intégrale du site a pour but d'en améliorer l'accessibilité et de mieux répondre aux besoins des utilisateur-trice-s.

Concernant les statistiques de visites du site durant l'année 2017, celles-ci peuvent se résumer de la manière suivante :

Mois	Nombre de visites	Nombre de pages vues
Janvier	971	2'281
Février	1'049	2'547
Mars	1'448	3'977
Avril	872	2'045
Mai	909	2'169
Juin	874	1'926
Juillet	606	1'853
Août	1'006	2'847
Septembre	1'364	3'234
Octobre	1'059	3'076
Novembre	1'014	2'570
Décembre	792	1'745
<b>Total</b>	<b>11'964</b>	<b>30'270</b>

Au total, 11'964 visites ont été effectuées contre 13'475 en 2016, soit une fréquentation légèrement inférieure certainement imputable en partie à la désuétude des informations du site en attente de la refonte. Néanmoins, on constate également que près de la moitié des utilisateur-trice-s qui visite le site une première fois y revient par la suite. Finalement, 75.4% des visiteurs résident en Suisse, 14.5% en France et 4.6% aux États-Unis.



### 4.2.3. Domaine « Protection contre les discriminations »

Le COSM a pour mission de promouvoir l'égalité des chances et de combattre toute forme de distinction, d'exclusion, de restriction ou de préférence fondée notamment sur la nationalité, la prétendue race, la couleur de peau, l'origine nationale ou ethnique et la conviction religieuse. Dans le cadre du PIC, les objectifs suivants concernent le domaine de la protection contre les discriminations :

- Sensibiliser la population à la non-discrimination ;
- Renforcer la protection contre les discriminations dans les services publics, notamment par des actions de sensibilisation et de formation ;
- Consolider et élargir les prestations en matière de prévention du racisme ; élargir les actions en matière de sensibilisation et de formation.

Dans ce cadre, le service a continué à œuvrer sur plusieurs dimensions, notamment à travers son dispositif de consultations individualisées qui est à la disposition des personnes, victimes ou témoins d'actes racistes, ou de discriminations raciales. Il informe, recueille les plaintes, analyse les situations de discriminations, oriente vers les services existants et met en œuvre si nécessaire une médiation. Il aide toute personne à identifier les pratiques discriminatoires, conseille dans le cadre de démarches juridiques et contribue à établir la preuve de la discrimination. En 2017, 7 consultations ont concerné des plaintes liées directement à de la discrimination.

Depuis le printemps 2017, le COSM fait partie du réseau DoSyRa, qui enregistre, les données statistiques relatives aux incidents racistes signalés aux centres de conseil. Le COSM participe aussi régulièrement aux réunions des centres de consultations de Suisse romande, afin d'échanger sur les bonnes pratiques. L'objectif à terme est de permettre une meilleure visibilité de cette prestation du COSM qui reste encore méconnue.

#### 4.2.3.1. Semaine contre le racisme

Coordonnée par le COSM et le Forum « Tous différents-Tous égaux » (ci-après, le Forum), la Semaine neuchâteloise d'actions contre le racisme (SACR) a proposé une large programmation en lien avec l'identité et le vivre ensemble, du 20 au 29 mars 2017 en tenant compte de trois objectifs :

- Une extension géographique ;
- Une augmentation et une diversification des partenaires ;
- Une diversification des publics ciblés.

Pour donner une impulsion à la manifestation, un comité de pilotage a été créé, avec un-e représentant-e d'association, des communes, des centres de loisirs, de la société civile afin que chacun-e, puisse dans son réseau, faire la promotion de la SACR et/ou établir des synergies et/ou des interactions avec d'autres partenaires.

La thématique axée sur comment vivre ses identités multiples dans une société diverse « Je suis. Tu es. Nous sommes, J'ai le droit d'être moi » a permis de fédérer vingt-neuf partenaires, institutions ou associations neuchâteloises, qui ont proposé 33 événements, conférences, expositions, films, actions de rue et en lien avec la jeunesse. Au total plus de 4'000 personnes ont participé aux activités de la SACR, chiffre total auquel il faut ajouter les 3'500 spectateurs du Festival des Films du Sud.

Les actions ont été relatées par les médias avec plus d'une vingtaine d'articles et/ou reportages tout au long de la semaine. Le résumé de la SACR a été mis en ligne par le site des cités interculturelles.

L'action SACR continue en 2018 avec les mêmes objectifs d'extension et une priorité axée sur la jeunesse à travers des conférences et le sport.

#### 4.2.3.2. Journée des réfugié-e-s

Avec le soutien du COSM, l'Association Journée des réfugié-e-s (AJdR) a organisé la traditionnelle journée des réfugié-e-s, le 17 juin 2017 à Neuchâtel avec une participation importante. Lors de cette

manifestation, les représentants des autorités communale et cantonale ont souligné l'importance d'une politique d'asile humaine et solidaire. En mettant en évidence les responsabilités du secteur public, les intervenant-e-s ont évoqué la nécessité d'une prise de conscience accrue de la part des citoyen-ne-s, notamment des chef-fe-s d'entreprises et des milieux patronaux en vue de favoriser l'intégration sociale et professionnelle des réfugié-e-s.

Les organisateurs de la Journée ont souligné le progrès qui a été réalisé par les autorités dans l'organisation des cours de langue destinés aux personnes réfugiées. Ils ont en revanche exprimé leur inquiétude sur l'intégration sociale et professionnelle de ces personnes. Les longues périodes d'inactivité et le manque de perspective peuvent, selon les organisateurs, conduire une partie des réfugié-e-s à des comportements à risque, notamment aux additions de tout genre, aux dépressions ainsi qu'aux actes délictueux.

#### **4.2.4. Domaine « Langue »**

Depuis l'étude réalisée par COMPAS Management en 2014-2015 sur le dispositif d'apprentissage du français pour les personnes allophones, le dispositif a continué à s'adapter aux profils et besoins des migrant-e-s afin de leur permettre de construire un projet social et/ou professionnel à Neuchâtel. Deux axes ont été privilégiés en 2017 : la formation des formateurs et formatrices ainsi que le renforcement du dispositif des cours de langue dans un souci de cohérence cantonale.

Afin de favoriser l'implantation de la méthode Fide et de renforcer la prise en compte des parcours individuels dans l'apprentissage du français (approche Fide), une formation a été proposée aux différentes institutions partenaires citées plus haut. En novembre 2017, 11 formateurs et formatrices ont pris part à un module d'une journée donné par le CEFNA sur le thème de la co-construction. Cette dernière repose sur l'idée qu'un cours n'est bénéfique que s'il répond aux besoins de l'apprenant-e. Pour se faire, les objectifs d'apprentissage et les thématiques abordées doivent être co-construites entre le/la bénéficiaire et le/la formateur-trice.

Parallèlement, différentes structures ont été subventionnées pour conceptualiser et mettre en œuvre des cours de français pour des personnes allophones nouvellement arrivées. L'association RECIF a organisé 65 cours de français au total, pour 3'279 heures de cours annuels (contre 64 cours et 3'419 heures en 2016) auxquels ont pris part 613 participantes de 76 pays différents. 47% des participantes présentaient une formation supérieure et 17% étaient peu ou pas scolarisées. L'Espace-Enfants, qui permet aux jeunes mères de suivre des cours de français ainsi que les activités organisées par RECIF (cafés blabla, youpi c'est mercredi entre autres) sont fortement appréciés par les femmes qui fréquentent le centre et sont autant d'occasion de renforcer leur réseau social et de mettre le français en pratique.

Au même titre, l'Ecole Mosaïque a été soutenue afin d'offrir des cours de français à un large public de personnes migrantes. 33 (34 en 2016) cours pour nouvelles et nouveaux arrivant-e-s ont été organisés sur l'année civile 2017 au CEFNA. Ces cours ont permis à 426 personnes d'apprendre le français (465 en 2016). La majorité des personnes était au bénéfice d'un permis de travail B (236), d'une autorisation d'établissement permis C (29) ou d'un permis L de courte durée (16).

##### **4.2.4.1. Forfaits d'intégration**

Pour le public asile, plus spécifiquement qui relèvent des forfaits fédéraux d'intégration (montants attribués par la Confédération pour l'intégration socio-professionnelle des personnes ayant obtenu une protection), un plan d'action a été mis en place en 2016 afin de réorganiser et améliorer la cohérence du dispositif en vue d'offrir des cours adaptés aux besoins des personnes. Ce plan d'action s'est poursuivi en 2017 avec un renforcement de certains partenariats.

Le COSM a renforcé et diversifié ses partenariats auprès de 9 structures (EPER, Ecole Mosaïque, ELIO, RECIF, Caritas, Balkan School, Timbereng School, Ecole-club Migros et CEFNA) pour permettre aux personnes arrivées par le biais de l'asile d'acquérir des compétences de base, notamment en français.

Parallèlement, la collaboration avec le COSM et le service des formations post-obligatoires et de l'orientation (SFPO) a permis de redéfinir les champs de compétences de chaque service dans le domaine des compétences de base. Ainsi, le COSM s'est vu attribué le mandat d'amener les jeunes de moins de 25 ans vers le niveau A1.2 dans les quatre compétences (écrire, lire, parler, écouter). Dès ce niveau acquis, les jeunes peuvent intégrer le portail d'entrée en formation (PEF) géré par le SFPO qui permet de leur offrir les mesures nécessaires pour les amener en formation (langue et stage notamment). Le COSM ne proposera dès lors plus dans le futur de mesures certifiantes au-delà d'un certain niveau de langue.

L'accès à un test de positionnement en français a été systématisé en 2016 et maintenu en 2017 pour toute personne relevant des forfaits d'intégration. Ce test sert de première indication pour le placement des personnes dans les cours les plus adaptés. 12 sessions de tests ont été réalisées pour un total de 148 personnes en partenariat avec l'Ecole Club Migros. Un test de positionnement en numérisation et en TIC a été organisé mais n'a pas été utilisé.

667 places ont été financées pour le public asile au total dans le cadre des cours achetés. L'offre s'est répartie entre les trois villes du canton pour proposer des cours allant de l'alphabétisation au niveau A2, en fonction du projet de vie des bénéficiaires.

Parcours so- cial Institution	Places	Parcours socio- professionnel - Institu- tion	Places	Parcours certi- fiant Institution	Places	Total
Caritas	219	CEFNA	84	Lycée Jean Piaget	90	
EPER	10	Ecole Club Migros	60			
Ecole ELiO	9	Timbereng School	22			
Ecole Mosaïque	42					
Balkan School	60					
RECIF	71					
<b>Total</b>	<b>411</b>		<b>166</b>		<b>90</b>	<b>667</b>

Certaines personnes ont également suivi des cours de soutien de manière ponctuelle auprès d'autres structures selon les besoins spécifiques des bénéficiaires (Lire et Ecrire, soutien de l'écrit à Université populaire, formation Langue et santé de la Croix-Rouge etc.).

L'ensemble du dispositif est piloté par le COSM en collaboration avec le SMIG et les œuvres d'entraide (Caritas et CSP) via une cellule qui se réunit à intervalles réguliers pour évaluer l'avancement, ajuster les mesures, adapter les outils et favoriser les échanges. Les mesures sont également visitées, évaluées et ajustées au besoin du public.

La plateforme Centralis (accès via Intranet), créée en 2016, permet de faciliter la procédure d'inscription aux cours pour le public asile. Pour les autres personnes intéressées à suivre les cours, un formulaire ad hoc est aussi désormais disponible sur notre site ([https://www.ne.ch/autorites/DEAS/COSM/cours-formations/Pages/Cours-de-fran%<sup>c</sup>3%<sup>a</sup>7ais.aspx](https://www.ne.ch/autorites/DEAS/COSM/cours-formations/Pages/Cours-de-fran%c3%a7ais.aspx)).

#### 4.2.4.2. Cours pour nouvelles et nouveaux arrivant-e-s

Les cours pour les nouvelles et nouveaux arrivant-e-s visent essentiellement un public peu qualifié, avec un niveau faible en français. L'objectif est l'intégration socio-professionnelle des adultes de langues étrangères par l'apprentissage du français et/ou l'amélioration des compétences langagières. Chaque cours dure 3 mois à raison de 2,5 heures par semaine. Ces cours proposés par le CEFNA ont lieu dans ses locaux à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. Le dispositif de ces cours est complété par un cours hebdomadaire de français assisté par ordinateur pour les nouvelles et nouveaux arrivant-e-s qui ont acquis un certain niveau en français. Ce cours vise à leur fournir les outils pour continuer à se former de façon plus autonome. Par ailleurs, des cours semi-intensifs (5h/semaine) sont également mis sur pied afin de répondre à une demande de plus en plus marquée dans ce domaine. Au total, 33 cours pour nouvelles et nouveaux arrivant-e-s ont été organisés sur l'année civile 2017, dont six étaient des cours dédoublés (5h/semaine au lieu de 2,5h). Ces cours ont permis à 426 personnes d'apprendre le français (465 en 2016). La majorité des personnes possédait un permis B (236), suivi d'une autorisation d'établissement permis C (29) ou de courte durée permis L (16). Au niveau pédagogique, ces cours sont basés sur le CECR (Cadre européen de référence pour les langues) et utili-

sent des descripteurs pouvant attester des niveaux et sous-niveaux. L'approche visée par le CECR recommande un enseignement partant du vécu de l'apprenant-e-s dans sa vie quotidienne. Le matériel créé par les formatrices est en adéquation avec les besoins spécifiques des apprenant-e-s et en lien avec leur vie quotidienne et leur environnement, selon les principes Fide. Au terme du cours, chaque apprenant-e, ayant suivi régulièrement le cours (au moins 80% de présence), se voit attribuer une attestation, un bilan des compétences linguistiques évaluées et un profil linguistique réalisé selon le CECR.

La demande pour ces cours est continue, avec une liste d'attente. Cependant, la plupart des personnes peuvent y accéder en 4 mois. Le délai d'attente est différent selon le lieu de cours, le niveau et le moment (soir ou journée). A chaque début de session, la liste d'attente a pu être remise à zéro.

#### 4.2.4.3. Programme d'intégration et de connaissances civiques

Le programme d'intégration et de connaissances civiques (PICC) constitue un dispositif spécifique qui vise à familiariser les migrant-e-s à leur contexte de vie en Suisse et à la pratique du français dans les situations quotidiennes courantes. Selon le type de programme, l'accent est plutôt mis sur la pratique du français ou sur la connaissance de l'environnement social et institutionnel du canton ainsi que de la Suisse. Les prestations du programme sont adaptées à des publics ayant des compétences variables en français et des disponibilités de temps et d'horaire différenciés. Ces programmes sont réalisés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds par des personnes qualifiées en formation des adultes non francophones.

En 2017, cinq programmes distincts ont été réalisés en 9 classes annuelles, semestrielles ou trimestrielles. Au total 188 personnes ont participé à l'un ou l'autre des programmes proposés (236 en 2016) avec une moyenne de 20 participant-e-s par programme. Il s'agit d'une diminution notable par rapport à l'année précédente et cela s'explique principalement par la conjoncture migratoire actuelle et par de mesures spécifiques supplémentaires mises en place dans le domaine des forfaits d'intégration.

Résultats globaux des programmes de français et de connaissances civiques en 2017 Intitulé du programme	Durée du programme	Nb. de périodes réalisées en 2017	Nb. de participant-e-s aux programmes en 2017
<b>NEUCHATEL</b>			
1. S'intégrer au quotidien : débutants niveau 1	Semestriel	160	41
2. S'intégrer au quotidien : débutants niveau 2	Annuel	100	26
3. S'intégrer au quotidien : niveau moyen	Annuel	80	26
4. Connaître le pays d'accueil : niveau moyen	Annuel	80	29
5. Connaître le pays d'accueil : niveau avancé	Trimestriel	48	11
6. Connaître le pays d'accueil : niveau avancé	Trimestriel	48	7
<b>LA CHAUX-DE-FONDS</b>			
7. S'intégrer au quotidien : niveau moyen	Annuel	80	24
8. Connaître le pays d'accueil : niveau moyen	Annuel	80	24
9. Connaître le pays d'accueil : niveau avancé	Trimestriel	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>676</b>	<b>236</b>

Les participant-e-s du PICC étaient issu-e-s de plus de 44 pays différents et les ressortissant-e-s des pays de l'Union européenne constituaient toujours le groupe le plus nombreux (50.5 % contre 46.2 % en 2016), suivis par les ressortissant-e-s des pays européens extracommunautaires (17 % contre 14.4 % en 2016) et les personnes provenant des pays de l'Asie (16.5 % contre 14.8 % en 2016). Dans l'ensemble, il a été constaté une forte diminution des personnes provenant de l'Amérique latine et du Moyen-Orient. Les personnes au bénéfice d'autorisations durables et les femmes constituaient la majorité des participants du PICC (respectivement 76% et 57 % du total).

#### 4.2.5. Domaine « Encouragement préscolaire »

En ce qui concerne ce domaine, le bilan du PIC 2014-2017 s'avère positif dans son ensemble. Pour rappel, les 3 objectifs d'effet qui ont été définis sont les suivants :

- la coordination de l'offre cantonale en matière de petite enfance est consolidée : dans ce cadre, le groupe stratégique d'encouragement préscolaire s'est rencontré davantage que d'usage, notamment en vue de renforcer la collaboration à la construction des objectifs du PIC 2 en adéquation avec les besoins du terrain. Ensuite, un effort important a été poursuivi pour consolider et même élargir le réseau des acteur-trice-s de la petite enfance (professionnel-le-s de la santé et de l'éducation, entre autres), par la tenue du colloque cantonal annuel qui s'est déroulé le 19 octobre. Basé sur la thématique « Inclusion et vivre ensemble : outils pour les professionnel-le-s dans une perspective d'interculturalité », il a permis de réunir une soixantaine de professionnel-le-s.

- le suivi à domicile des familles avec des enfants en âge préscolaire est progressivement renforcé et étendu dans l'ensemble du canton, en particulier pour celles avec des besoins spécifiques. Ce deuxième objectif a effectivement évolué de manière positive et significative, dans la mesure où le concept femmesTISCHE a été mis en place dans le canton de Neuchâtel par le COSM, le service cantonal de la santé publique et la Croix-Rouge du canton de Neuchâtel via une convention tripartite. Ce projet, complémentaire à celui du Réseau mères de contact (RMC - qui a pour but de sortir de l'isolement les femmes migrantes ayant des enfants de moins de 6 ans dont le réseau social est relativement restreint), vise quant à lui à orienter les familles dans leurs parcours en lien avec le processus d'intégration des enfants, et les informer des ressources à leur disposition en matière de santé, les accompagner, notamment dans leur rôle éducatif et dans un but de renforcer leurs compétences en matière de santé.

- les mesures favorisant l'égalité des chances sont renforcées et étendues à l'ensemble du canton. Au final, cet objectif consiste en l'organisation d'un appel à projets auprès des institutions (villes et communes, organismes privés, crèches, structures d'accueil parascolaire et associations). À la fin de l'année 2017, ce sont 8 projets visant à mettre en œuvre des mesures favorisant un contact précoce avec les livres, valorisant les cultures et langues d'origine, ainsi qu'une formation des professionnel-le-s et bénévoles pour renforcer leurs compétences interculturelles, qui ont été soutenus par le COSM.

##### 4.2.5.1. Réseau « Mères de contact »

La présence accrue de familles migrantes en Suisse s'accompagne d'un besoin croissant d'informations dans des domaines tels que la santé, l'apprentissage des langues nationales, les conditions du regroupement familial ou encore le système scolaire. Depuis 2011, une collaboration entre le COSM et la Croix-Rouge Suisse section Neuchâtel (CRNE) a permis la création d'un « Réseau de mères de contact » (RMC). Le but du réseau est d'améliorer les liens sociaux des mères ayant des enfants en âge préscolaire (0-4 ans) et de fournir des orientations et des informations générales (sanitaires, socio-éducatives) sur le système suisse et/ou cantonal. La mise en place du Réseau de mères de contact nécessite deux compétences qui sont du ressort de la CRNE :

- Mise à disposition d'un large savoir-faire dans le domaine de l'enfance, des soins, de la formation et du bénévolat ;
- Activités dans le domaine des soins, domaine d'activités d'origine de la CRNE, se chevauchant de plus en plus avec les activités du domaine social.

Toutes les mères d'enfants de 0-4 ans peuvent bénéficier des compétences du réseau sur demande. Les femmes migrantes ou issues de la migration sont directement contactées par une mère de contact proche linguistiquement et/ou géographiquement, le but de l'opération étant de sortir de l'isolement une partie de la population particulièrement fragilisée par la migration et l'arrivée d'un nouveau-né.

En juin 2017, un rapport d'évaluation à la fois qualitatif et quantitatif du dispositif a été dressé par la Croix-Rouge du canton de Neuchâtel. Il en ressort que les Mères de contact (MDC) sont globalement satisfaites à très satisfaites de leur engagement dans le programme. Elles apprécient avant tout de pouvoir se rendre utile en venant en aide à des mamans. En faisant partie du RMC, les MDC se sentent reconnues et légitimées dans les démarches qu'elles entreprennent pour les bénéficiaires.

De manière globale, les bénéficiaires se sont dites très satisfaites d'avoir reçu la visite d'une MDC qu'elles ont jugée utiles pour diverses raisons. Aussi, elles seraient prêtes à le recommander à des amies qui pourraient en avoir besoin afin qu'elles puissent, comme elles, être aidées et orientées « *Ca peut nous aider à savoir où aller si on cherche une information particulière* ».

Au final, 15 visites de 14 familles ont été réalisées en 2017 grâce à un réseau de 18 mères de contact actives. D'autre part, 6 structures associatives et d'accueil extrafamilial œuvrant en lien avec le public des 0-4 ans ont été soutenues en 2017 dans la concrétisation d'actions visant à atteindre les objectifs fédéraux et cantonaux d'intégration dans le domaine préscolaire, notamment en termes d'égalité des chances pour les enfants issus de la migration.

Le nombre de familles demeurant peu élevé, le projet FemmesTISCHE viendra en complément de RMC.

#### **4.2.6. Domaine « Employabilité »**

Dans le cadre du PIC, l'employabilité est devenue nouvellement une attribution spécifique des bureaux d'intégration. Pour le COSM, il s'agit de réfléchir au rôle à jouer dans cette question, en renforçant notamment les collaborations interinstitutionnelles avec les autres services de l'État ainsi qu'avec les milieux économiques, à clarifier davantage les responsabilités dans l'insertion professionnelle des personnes migrant-e-s, notamment les réfugié-e-s et admis-e-s provisoires. D'ailleurs, l'intégration professionnelle est l'une des priorités fixées par le Conseil d'État en matière de politique d'intégration et de lutte contre le racisme.

Le service a participé aux séances des groupes de pilotage de la collaboration interinstitutionnelle (GP CII) ainsi qu'aux travaux de la stratégie départementale. Il a présidé le groupe de travail de coordination des mesures de la CII (GTCII). Si son rôle est transversal, le COSM est principalement actif sur la question de la prévention des discriminations, de l'apprentissage de la langue et de l'intégration socio-professionnelle des personnes relevant de l'asile.

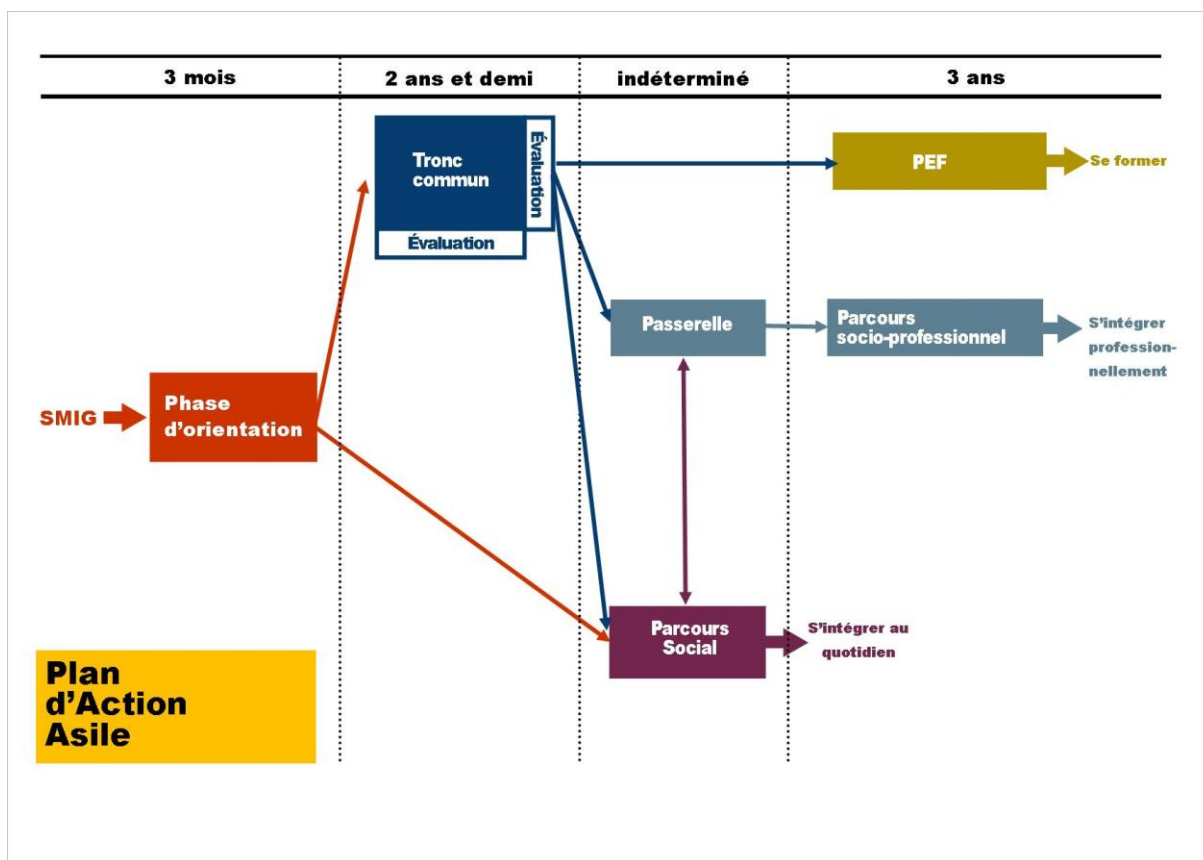
##### **4.2.6.1. Forfaits d'intégration**

Depuis le 1er janvier 2008, le COSM est chargé de gérer les forfaits fédéraux d'intégration destinés à l'intégration socio-professionnelle des réfugié-e-s et personnes admises à titre provisoire. L'intégration de ce public-cible est optimisée à travers un plan d'action développé dès 2015 conjointement par le COSM, les œuvres d'entraide (CSP & Caritas) ainsi que le SMIG et entré en vigueur le 1er mai 2016. Si le but du plan d'action est d'amener aux structures ordinaires en plus de viser l'autonomie sur le plan social, les objectifs spécifiques sont les suivants :

- S'appuyer sur un dispositif cohérent et clair ;
- Evaluer les compétences, expériences et besoins des bénéficiaires ;
- Profiler les personnes selon trois parcours ouvrant un éventail de mesures spécifiques.

Il était initialement prévu que le plan d'action soit appliqué jusqu'au 31.12.17, après quoi un bilan serait effectué en vue de procéder à d'éventuelles évolutions. Ainsi, la fin de l'année 2017 a été caractérisée par de nombreuses rencontres avec les œuvres d'entraides et le service des migrations en plus des conseiller-ère-s en insertion socioprofessionnelle (CISP) en vue d'identifier les forces et faiblesses rencontrées par la mise en œuvre du plan d'action. Fort de ces constats, et au regard de la situation financière de l'État, le COSM a précisé et modifié le plan d'action qui vise désormais à identifier de manière précoce les personnes présentant les ressources et le potentiel pour réussir une formation ou une intégration professionnelle. S'inscrivant parfaitement dans la stratégie d'intégration professionnelle du DEAS, il est prévu d'offrir les compétences nécessaires aux personnes bénéficiaires en vue d'accéder aux structures ordinaires, notamment le SFPO (formation) et le SEMP (recherche d'emploi).

Plan d'action domaine asile



Ce plan d'action repose sur différents moments qui permettent de mener les personnes vers l'autonomie (en cohérence avec la stratégie d'intégration professionnelle de l'État) :

- La phase d'orientation qui vise avant tout à retracer la trajectoire de vie de la personne, ses souhaits, réticences, obstacles, état de santé, situation familiale, etc. Telle une anamnèse de départ, il a pour but d'analyser la situation personnelle de la personne, pour établir si, et cas échéant à quelle condition, elle peut entrer dans une démarche d'intégration professionnelle ou certifiante ;
- Les personnes pouvant et souhaitant intégrer une démarche d'intégration professionnelle ou certifiante et répondant à certains critères peuvent suivre un tronc commun composé de cours de langue allant de l'alphabétisation au A1 acquis ;
- Les personnes ne pouvant ou souhaitant pas intégrer une démarche d'intégration professionnelle ou certifiante accèdent au parcours social, avec notamment des cours de langue adaptés ;
- Les jeunes de moins de 25 ans et disposant d'un niveau de français A1 au minimum, entre autres critères, accèdent au portail d'entrée en formation (PEF), géré par le SFPO. L'objectif est d'amener le public cible vers la formation professionnelle en 3 ans.
- Finalement, les personnes pouvant et souhaitant s'intégrer professionnellement peuvent intégrer le parcours socioprofessionnel. L'objectif est alors de développer son employabilité en vue d'accéder à l'ORP.

Par le biais des forfaits fédéraux d'intégration, le COSM finance l'engagement des CISP depuis 2016. Le mandat de ces-dernières est d'une part d'orienter dans un parcours de vie pertinent (social, socio-professionnel ou certifiant), de constituer et de valider un projet d'intégration professionnelle avec la personne en tenant compte notamment de son parcours et de ses précédentes expériences, et, finalement, d'assurer le suivi des personnes en démarche d'intégration professionnelle. Ce projet-pilote

de coaching socioprofessionnel débuté en 2016 s'est poursuivi en 2017. Environ 250 personnes ont été rencontrées, orientées et suivies. Les CISP œuvrent au sein de Caritas, du Centre social protestant ainsi que du SMIG.

Pour les autres mesures, les axes principaux d'actions pour lesquels les montants alloués par la Confédération ont été engagés, comme les années précédentes, sont l'apprentissage du français, l'accès au marché du travail et l'ouverture interinstitutionnelle à cette catégorie de la population (cf. aussi domaines langue et prévention de la discrimination).

Le catalogue de mesures à l'attention des assistant-e-s sociaux-ales et des CISP a été mis à jour. Ce catalogue se trouve sur une plateforme plus large proposant également un suivi (financier) des personnes bénéficiaires par institution, ainsi que différents documents pertinents (liste de traducteurs-trices, attestations de suivis de cours, etc.).

Plus globalement, plusieurs mesures favorisant l'intégration professionnelle des personnes réfugiées et admises à titre provisoire ont été financées dans le cadre des forfaits fédéraux d'intégration, notamment CAP, les bilans de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), le programme ECHELLE du CSP ou encore la formation d'aide-ménagères de RECIF. A cela se sont ajoutées des mesures individuelles qui permettent d'offrir des mesures spécifiques aux personnes afin de réaliser leur projet personnel.

Finalement, le COSM a coordonné la mise sur pied d'un projet d'intégration socioprofessionnelle intercantonal, en collaboration avec Hôtel & Gastro Formation, l'établissement jurassien d'accueil des migrants (AJAM), l'établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) ainsi que Gastro Neuchâtel. A travers ce projet, 12 personnes (4 par canton) ont été formées au métier d'aide-cuisinier par le biais d'une formation théorique suivi d'un stage pratique.

En tout, se sont 305 mesures visant à renforcer l'employabilité (stages, programme d'insertion, formations) qui ont été financées en 2017.

#### 4.2.7. Domaine « Interprétariat communautaire »

Dans le cadre du PIC, les objectifs suivants sont visés dans ce domaine : chercher des synergies avec d'autres centres romands d'interprétariat afin d'organiser de manière systématique des formations de base et continues pour les nouvelles et nouveaux interprètes ; améliorer le niveau de certification de ses interprètes selon les critères nationaux, élargir l'offre linguistique, notamment en ce qui concerne les langues dites « rares ».

A fin décembre 2017, le COSM comptait 123 interprètes communautaires / traducteur-trice-s/ parlant 46 langues. Suite au départ de quelques interprètes et d'annulation de convention de collaboration avec d'autres, durant l'année écoulée, de nouvelles personnes ont été recrutées pour répondre à des demandes spécifiques (langue particulière, disponibilité selon les régions du canton, sexe, etc.).

Les statistiques établies montrent qu'en 2017, un nombre important d'interprétariat et de traductions écrites a été effectué.

##### Interprétariat communautaire :

Domaines	Total interventions en 2016				Total interventions en 2017				Ecart			
	Acte	%	Heure	%	Acte	%	Heure	%	Acte	%	Heure	%
Santé	1700	26.8	2265.3	21.2	2332	44.1	2872.0	39.2	632	27.1	606.7	21.1
Social	1242	25.4	1558.8	21.8	1219	23.0	1360.5	18.5	-23	-1.9	-198.3	-14.6
Ecole	431	12.9	520.3	13.4	452	8.5	509.1	6.9	21	4.6	-11.2	-2.2
Administration	627	15.4	1784.4	17.8	664	12.5	1363.8	18.6	37	5.6	-420.6	-30.8
Judiciaire	404	13.4	677.8	17.2	398	7.5	782.5	10.7	-6	-1.5	104.8	13.4
Police	170	6.1	337.5	8.6	226	4.3	446.8	6.1	56	24.8	109.3	24.5



<b>Total</b>	4574	100.0	7143.9	100.0	5291	100.0	7334.6	100.0	717	13.6	190.7	2.6
--------------	------	-------	--------	-------	------	-------	--------	-------	-----	------	-------	-----

En 2017, une hausse de 190.7 heures d'interprétariat a été constatée par rapport à l'année 2016 dans le cadre des activités connues par le COSM.

Ce sont les professionnel-le-s du domaine de la santé qui ont sollicité le plus souvent le service des interprètes (2'872 heures), suivis par les services de l'administration (1'363.8 heures) et le domaine social (1'360 heures).

En 2017, un nombre important de documents a été traduit par les traducteurs et traductrices du COSM.

Traductions écrites :

Domaine <u>Traductions écrites</u> 2017	Interventions selon tarifs officiels forfaitaires		Interventions selon tarifs officiels spécifiques		Total	
	Nb doc	Nb lignes	Nb doc	Nb lignes	Nb doc	Nb lignes
Santé	35	1074	21	868	56	1942
Social	84	3657	32	1012	116	4669
Ecole	41	1504	26	746	67	2250
Administration	35	1382	14	494	49	1876
Judiciaire	77	4700	32	2100	109	6800
Police	7	299	0	0	7	299
<b>Total</b>	279	12616	125	5220	404	<b>17836</b>

Durant l'année écoulée, les secteurs juridique (6'800 lignes) et social (4'669 lignes) ont demandé à traduire une quantité importante de documents et d'informations.

La collaboration avec le Centre d'interprétariat « Se comprendre », qui regroupe les cantons de Fribourg, du Jura et la partie francophone du canton de Berne, a continué durant l'année écoulée et s'est articulée autour des axes suivants :

- Collaboration administrative pour garantir la médiation dans les langues dites rares (thaï, tibétain, etc.) ;
- Rencontres en vue d'un partage d'expériences dans le domaine de la stratégie marketing (sensibilisation, information et formation des clients-partenaires).

En 2017, quatre interprètes ont été envoyé-e-s à Appartenances à Lausanne pour suivre une formation en vue de l'obtention d'un certificat d'interprète communautaire reconnu au niveau national.

Le COSM a participé à des rencontres et séances de travail avec les responsables des centres d'interprétariat communautaire de la Suisse romande. Ces rencontres avaient principalement pour objectif d'évaluer et d'améliorer l'offre de la formation.

Outre les traductions effectuées par les traducteur-trice-s du réseau, le COSM a fourni des prestations telles que des informations sur les langues, les interprètes et les tarifs ainsi que des renseignements sur les traductions réalisées. Durant l'année 2017, la liste des interprètes communautaires / traducteur-trice-s a systématiquement été contrôlée, mise à jour et diffusée aux services des administrations cantonales et communales, aux écoles, aux hôpitaux, à la police, aux tribunaux ainsi qu'aux institutions privées qui l'ont sollicitée.

La collaboration avec le SMIG en matière d'utilisation d'une application informatique, Bhassha, a été consolidée en 2017. Cette application est désormais mise à disposition de tous les centres d'accueil des demandeur-euse-s d'asile, des centres de deuxième accueil ainsi que d'autres entités du SMIG. L'utilisation de cet outil permet d'optimiser l'organisation des rendez-vous avec les interprètes. Il facilite

té également la gestion administrative et comptable ainsi que la facturation des prestations par l'utilisateur.

#### **4.2.8. Domaine « Intégration sociale »**

Le programme d'intégration cantonal prévoit que le COSM favorise le développement de projets d'intégration portés par les associations et collectivités de migrant-e-s et/ou interculturelles, les institutions publiques et privées. Dans le domaine de l'intégration sociale, il s'agit de soutenir des projets en faveur de l'égalité des chances, de la cohésion sociale et la prévention des discriminations. Ainsi les projets favorisant les échanges interculturels, la diversité, le vivre ensemble, la promotion de la participation sociale, civique et professionnelle sont encouragés. Le soutien du COSM se traduit d'une part par des aides financières allouées pour des actions concrètes et, d'autre part, par un accompagnement individualisé sous forme de coaching et de conseil aux projets.

Donnant toute son importance à la question du vivre ensemble, le COSM a initié une réflexion en 2016 et l'a poursuivie en 2017 afin de développer une stratégie d'intégration sociale globale. Cette stratégie repose sur deux volets. Le volet « information » vise à mettre à disposition des personnes nouvellement arrivées des informations utiles, dans leur langue d'origine, pour qu'elles puissent se familiariser dès leur arrivée avec leur environnement. L'accent est mis sur le soutien aux efforts pour comprendre, s'orienter et trouver sa place dans la société. Le volet « participation » cherche à encourager la participation de la population à la vie publique ainsi que l'engagement des personnes migrantes dans les organisations de la société civile. Le COSM cherche ici à renforcer sa collaboration avec le monde associatif et les institutions locales afin d'élargir les possibilités offertes aux personnes migrantes de prendre part activement à leur environnement. Le bénévolat, le parrainage et le mentorat sont appréhendées comme autant d'occasions de favoriser les échanges entre personnes migrantes et personnes vivant sur le territoire neuchâtelois depuis longtemps et ainsi favoriser le vivre ensemble.

##### **4.2.8.1. Soutien du COSM à des initiatives privées**

Durant l'année 2017, le COSM a traité 46 projets d'associations et de groupements œuvrant en faveur de l'intégration des migrant-e-s. Parmi les 46 projets déposés, 23 ont été soutenus et cofinancés par le COSM pour un montant total de 88'320 francs. 28 accompagnements personnalisés sollicités par des associations ou institutions souhaitant bénéficier de conseils en vue de réaliser leur projet ont également été assurés. D'autre part, dans le cadre du centre de consultations, au total 124 entretiens ont été réalisés avec les groupements et associations actives dans le canton au sujet de leurs projets et activités en cours.

Quant aux projets non soutenus, ils ne répondaient pas aux critères élaborés par le COSM notamment en termes d'objectifs et de finalités.

Parmi les 23 projets soutenus, 18 ont été des projets associatifs de petite envergure très variés dans les objectifs visés, les activités proposées et leurs contenus, qui ont multiplié les possibilités offertes à la population de prendre part à la vie locale, de se rencontrer et d'échanger.

Les 5 autres projets sont des projets pluriannuels de moyenne à grande envergure. Dans cette deuxième catégorie figurent l'Association Bel Horizon ainsi que les Marchés de l'Univers. En tant qu'associations reconnues pour leurs activités encourageant la participation de personnes migrantes à la vie locale, le soutien aux activités de ces deux associations a été reconduit en 2017. Deux projets ont poursuivi leurs objectifs visant à élargir le réseau social des personnes arrivées dans le canton par le biais de l'asile. Tout d'abord, le projet LINK de Caritas basé sur le mentorat et qui vise à créer du lien entre population migrante et bénévoles en soutenant les personnes migrantes dans leur processus de familiarisation de leur nouvel environnement.

Le deuxième est le projet « Les Nouveaux Jardins » de l'EPER axé sur le jardinage, qui contribue aussi à développer le réseau social des participant-e-s, tout en encourageant l'apprentissage et la pratique du français.

Années	Nombre de projets	Montant total
1999	10	Fr. 9'142.-
2000	6	Fr. 7'100.-
2001	14	Fr. 13'620.-
2002	17	Fr. 19'941.-
2003	17	Fr. 23'100.-
2004	21	Fr. 26'800.-
2005	24	Fr. 31'200.-
2006	17	Fr. 25'810.-
2007	36	Fr. 40'855.-
2008	41	Fr. 48'490.-
2009	35	Fr. 38'827.-
2010	31	Fr. 37'250.-
2011	31	Fr. 53'900.-
2012	33	Fr. 40'865.-
2013	39	Fr. 40'090.-
2014	22	Fr. 28'700.-
2015	28	Fr. 38'343.-
2016	29	Fr. 62'826.-
2017	23	FR. 88'320.-

#### 4.2.8.2. Alterconnexion

Soutenu par le canton et les villes partenaires de Neuchâtel et du Locle, Alterconnexion est un programme dont le but est de soutenir l'intégration socio-professionnelle des jeunes migrant-e-s qui se trouvent en situation de risque de rupture sociale et professionnelle. Il s'appuie sur des « mentor-e-s », personnalités clés qui sont susceptibles de représenter des modèles attractifs de référence identitaire. Les mentor-e-s sont encadré-e-s et soutenu-e-s par des professionnel-le-s en activité au sein des services et institutions qui œuvrent dans le domaine de la jeunesse au niveau local (service de l'intégration et des infrastructures culturelles à Neuchâtel, Centre de Loisirs et d'Animation de l'Ancienne Poste (CLAAP), service d'éducation de rue (SER) et Job Service au Locle).

En 2017, plus de 49 jeunes ont bénéficié du soutien des mentors d'Alter Connexion Littoral. Soit au moins 28 jeunes hommes et 21 jeunes femmes. En réalité ces chiffres sont bien plus élevés car l'un des mentors organise des séances collectives avec de jeunes arrivants arabophones (syriens, irakiens et tunisiens) dans le but de donner des renseignements permettant une meilleure compréhension de la vie en Suisse, mais aussi de répondre à des questions plus individuelles. Les jeunes intéressé-e-s par ces séances sont libres de les fréquenter sans inscription préalable ni engagement sur la durée ; leur nombre est donc difficile à évaluer.

Au terme de l'année 2017, 22 de ces jeunes sont en cours de formation, d'études ou d'emploi. 7 sont en mesure d'insertion (SEMO) ou en stage de longue durée, 6 sont en recherche d'emploi/formation ou en suivi, 5 ont bénéficié d'une aide pour une démarche administrative complexe (reconnaissance de diplôme, admission et recours académique, démarches AI, etc.) et 4 ont bénéficiés d'une aide à l'insertion sociale (recherche d'appartement, de petits jobs d'étudiants, d'association de soutien, de cours de français gratuits, etc.). Au final 30 ne sont plus suivis et 19 le sont encore.

Alter Connexion Le Locle compte quant à lui 4 mentor-e-s, 3 hommes et 1 femme, âgé-e-s entre 30 et 50 ans. Chacun-e occupe une profession distincte et une place privilégiée dans une communauté culturelle de la collectivité locale.

Donner une vision globale et résumée du travail effectué par l'équipe de mentors au sein d'Alterconnexion en 2017 s'avère une entreprise complexe. En effet, celui-ci a pris des formes très variées selon les profils, les personnalités et les postures au sein des communautés qu'occupent les mentor-e-s. Les mentors d'Alter Connexion Le Locle s'investissent alors principalement dans les modes d'actions suivants : suivis individuel sur le long terme (5 cette année), utilisation de différents outils de médiation.

### 4.3. Autres projets

#### 4.3.1. Mutilations génitales féminines : stratégie cantonale coordonnée

Sur la base des recommandations de la CICM, le service de la cohésion multiculturelle a, en 2011, élaboré une stratégie cantonale fondée sur 3 axes interdépendants : traitement, prévention et sanction qui se déclinent en une série d'actions coordonnées par celui-ci.

Les buts de cette stratégie sont de lutter contre les MGF et de mettre en place un dispositif adéquat et efficace d'une part pour le public-cible dans le canton de Neuchâtel (tant pour les femmes victimes d'excision que pour les fillettes et adolescentes exposées au risque de subir des mutilations génitales) et, d'autre part, pour les professionnel-le-s et bénévoles qui les encadrent ou sont en lien direct avec elles. Le dispositif repose sur une série de collaborations et de partenariats avec :

- Les institutions et services publics (personnel médico-social, socio-éducatif, administratif) qui interviennent de manière transversale pour traiter, prévenir mais également sanctionner, selon les cas, les MGF (art. 124 du Code pénal entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012) ;
- Les associations et les personnes migrantes ou issues de la migration qui s'engagent pour mener des actions intra-communautaires permettant d'éviter la stigmatisation et se constituent également en relais afin de sensibiliser la parenté, d'informer les jeunes filles de leurs droits et de convaincre les jeunes hommes de s'élever contre la pratique.

Les structures qui composent cette stratégie cantonale coordonnée sont les suivantes :

- Le comité de pilotage, constitué sous l'égide du COSM, en collaboration avec le service de la santé publique, Hôpital neuchâtelois et la CICM ;
- La cellule opérationnelle au sein du COSM qui assure la coordination et le suivi des actions ;
- Le groupe cantonal interdisciplinaire qui réunit plus de 30 partenaires et acteur-trice-s cantonaux-ales concernés par la thématique des MGF.

Après une période de consolidation relativement faste jusqu'en 2016 du réseau en matière de mutilations génitales féminines grâce à la coordination du COSM, la situation néanmoins quelque peu a évolué. En effet, force a été de constater un essoufflement progressif de l'intérêt des participants (retards, absences non excusées, taux d'absentéisme aux séances croissant entre autres).

Partant de ce constat, et ayant par ailleurs remarqué que nombreuses et nombreux étaient celles et ceux à prendre part à des groupes de travail sur des thématiques transversales à leurs institutions (MGF, mariages forcés, violences conjugales, santé, protection, etc.), il est apparu important de prendre part à une réflexion à plus large échelle pour réorganiser ces différents groupes de manière plus cohérente afin d'éviter les doublons et gagner en efficacité. Ce alors que les actions de conseil et prévention seront insérées dans les objectifs du PIC 2.

#### 4.3.2. Prévention des mariages forcés

En automne 2017, le COSM a rendu son rapport final clôturant ainsi la Phase II (2015-2017) du Programme fédéral de lutte contre les mariages forcés lancé en mai 2013 par la Confédération par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG).

Pour la suite, le SEM a désigné l'association zurichoise Zwangsheirat.ch pour prendre le relais du suivi des cas majeurs de mariage forcés en Suisse, y compris dans la partie romande.

Par ailleurs, les interventions à l'Ecole Pierre Coullery auprès de futur-e-s professionnel-le-s en soins communautaires se sont poursuivies à raison de 4 périodes de 45 minutes.

#### 4.4. Naturalisations

Comme pour les années précédentes, le secteur «Naturalisations» a poursuivi son activité d'enquêtes et rapports de naturalisation, sur mandat du service de la justice. Il s'agit du traitement des dossiers de demandes de naturalisations ordinaires 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> générations, de naturalisations facilitées et des auditions rogatoires.

La préparation de la nouvelle procédure pour 2018, en parallèle au départ à la retraite annoncé pour fin 2017 du responsable de secteur ainsi que de la suppression de 0.5 EPT dans ce secteur dans le même temps ont conditionné les activités du secteur en 2017.

Les collaborateurs du secteur «Naturalisations» ont cependant réalisé un travail remarquable en continuant le traitement des dossiers déposés.

En 2017, 844 dossiers, toutes catégories confondues, ont été enregistrés contre 778 en 2016, soit une augmentation de 66 dossiers ou 8.50% de majoration par rapport à 2016. Au niveau du traitement des dossiers, 813 l'ont été en 2017 contre 771 en 2016, soit une augmentation de 42 dossiers ou 5%.

Ainsi, au 31 décembre 2017, la situation se présentait comme suit :

Situation par trimestre	Dossiers Reçus	Dossiers traités
1 <sup>er</sup> trimestre	265	154
2 <sup>e</sup> trimestre	220	237
3 <sup>e</sup> trimestre	172	240
4 <sup>e</sup> trimestre	187	182
<b>Total</b>	<b>844</b>	<b>813</b>

Il faut aussi signaler que d'autres changements sont intervenus dans le secteur «Naturalisations» au cours de l'année 2017. Ainsi, il y a eu le démarrage de la nouvelle application informatique GestStar; celle-ci consistant à traiter les dossiers par voie électronique (de l'envoi des dossiers par le JUST à la transmission des rapports par le COSM), d'où l'adaptation des collaborateurs à ce nouvel outil de travail.

#### 4.5. Collaborations nationales, intercantionales et internationales

Une étroite collaboration a été instituée depuis plusieurs années avec la Commission fédérale pour les questions de migrations (CFM), la Commission fédérale contre le racisme (CFR), le Service fédéral de lutte contre le racisme (SLR), la Conférence suisse des délégués à l'intégration (CDI) et le Secrétariat d'État aux migrations (SEM).

Le COSM est régulièrement présent aux rencontres nationales, qu'elles soient organisées par les institutions chargées d'un mandat de prestations fédérales ou à des rencontres publiques organisées par la CFM. La direction du COSM rencontre, sur une base régulière, ses homologues dans les cantons et communes latines et suisses. Ces collaborations supracantoniales complètent celles que le COSM assume couramment dans le canton avec de nombreuses entités publiques ou privées. La cheffe du COSM et déléguée aux étranger-ère-s est, depuis mai 2016, membre du comité de la CDI et elle co-préside cette même conférence avec son collègue du canton de Schaffhouse depuis novembre de la même année. A ce titre, elle préside aussi la conférence latine des délégué-e-s cantonaux et commu-

naux. Elle participe de ce fait à plusieurs groupes de travail au niveau fédéral (groupe d'accompagnement PIC, groupe d'accompagnement d'une étude sur la marge de manœuvre des cantons). Elle a été appelée, au nom de la CDI, à intervenir lors d'une séance de la commission des institutions intérieures du Conseil national sur la thématique des permis F.

Le canton de Neuchâtel est membre depuis 2007 du réseau des cités interculturelles du Conseil de l'Europe. Le programme aide les villes et les régions à analyser leurs politiques à travers un prisme interculturel et à élaborer des stratégies interculturelles globales pour gérer la diversité de façon constructive et faire de la diversité un avantage. Il propose un ensemble d'outils analytiques et pratiques pour aider les acteurs locaux dans les différentes étapes du processus. En 2017, Neuchâtel a participé à une rencontre du réseau, à Lisbonne. Cette conférence avait pour objectif de célébrer les 10 ans du réseau dont le canton de Neuchâtel est membre fondateur. A cette occasion, le chef du DEAS s'est déplacé avec la cheffe du COSM.

## 5. PERSPECTIVES

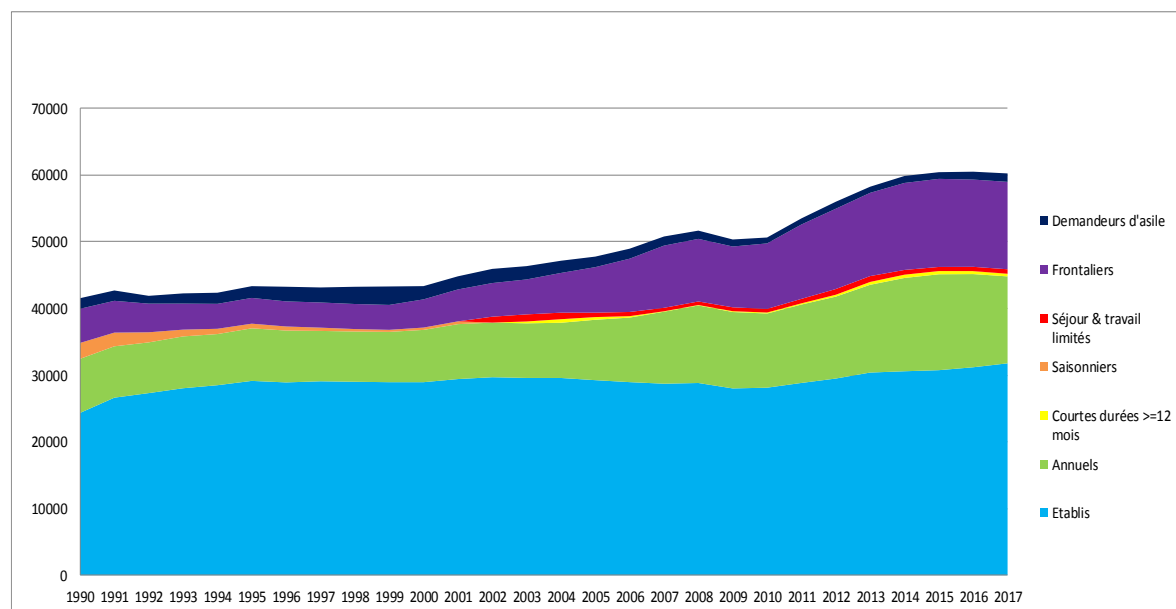
Dans les dernières années, les moyens dévolus à l'intégration n'ont pas augmentés de manière proportionnelle à la demande, liée à l'augmentation des arrivées. Les mesures mises en place, notamment pour permettre l'apprentissage des compétences de base, se sont révélées nettement insuffisantes. Si la tendance actuelle (baisse tant au niveau des ressortissant-e-s européen-ne-s qu'extra-européen-ne-s) se confirme, les moyens dévolus permettront de mieux répondre aux besoins, de manière à favoriser l'égalité des chances.

Ce dernier aspect passe aussi par un comportement exemplaire de l'État, en tant qu'employeur et en tant que prestataire de service, afin de garantir la non-discrimination à tous les niveaux ainsi qu'une implication forte de l'ensemble de la société. Une meilleure coordination de la politique interculturelle au niveau étatique ainsi que le développement de réseaux bénévoles y contribuera.

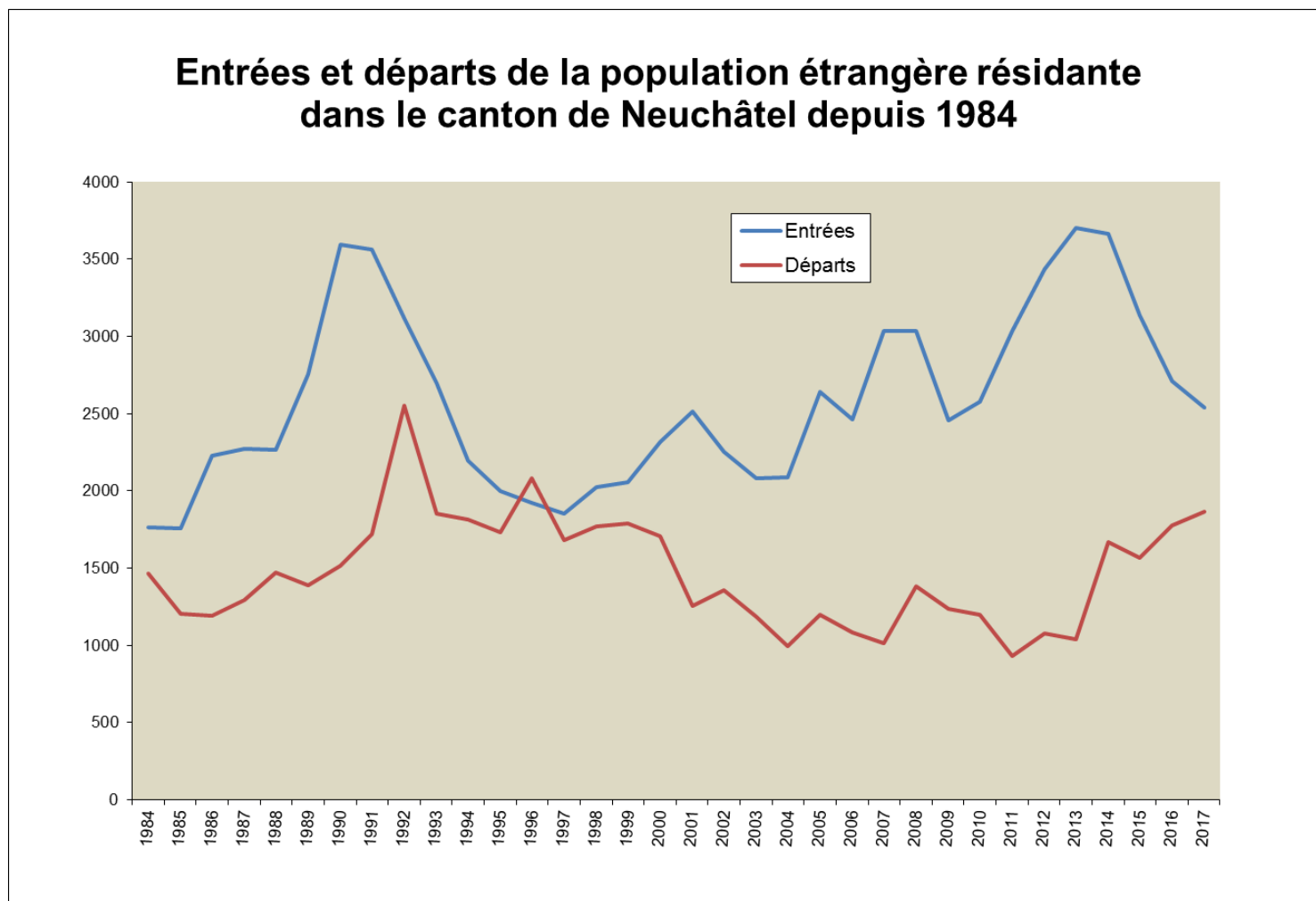
## 6. ANNEXE 1

Evolution du nombre d'étrangers présents dans le canton de Neuchâtel de 1990 à 2017

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Etablis</b>	24336	26622	27308	28036	28492	29139	28911	29080	29007	28943	28945	29412	29687	29580	29577	29248	28952	28716	28822	28009	28119	28831	29492	30387	30582	30745	31180	31771
<b>Annuels</b>	8106	7701	7602	7769	7667	7879	7773	7549	7529	7544	7837	8233	8189	8186	8275	9053	9675	10793	11621	11455	11116	11755	12278	13158	13987	14374	13972	13032
<b>Courtes durées &gt;=12 mois</b>														279	535	403	216	65	70	122	151	181	282	430	493	483	446	401
<b>Saisonniers</b>	2385	2054	1515	1016	791	697	611	491	372	306	350	415																
<b>Séjour &amp; travail limités</b>													888	1064	979	664	627	521	529	582	546	670	857	877	711	619	642	668
<b>Frontaliers</b>	5125	4766	4294	3905	3740	3863	3764	3773	3755	3735	4228	4787	5041	5240	5954	6825	7989	9325	9388	9117	9818	11149	12040	12481	13040	13204	13079	13106
<b>Demandeurs d'asile</b>	1582	1551	1171	1530	1666	1763	2194	2253	2585	2766	1986	1969	2123	1996	1832	1579	1501	1368	1235	1053	884	916	1048	916	1044	1002	1180	1262
<b>Total</b>	<b>41534</b>	<b>42694</b>	<b>41890</b>	<b>42256</b>	<b>42356</b>	<b>43341</b>	<b>43253</b>	<b>43146</b>	<b>43248</b>	<b>43294</b>	<b>43346</b>	<b>44816</b>	<b>45928</b>	<b>46345</b>	<b>47152</b>	<b>47772</b>	<b>48960</b>	<b>50788</b>	<b>51665</b>	<b>50338</b>	<b>50634</b>	<b>53502</b>	<b>55997</b>	<b>58249</b>	<b>59857</b>	<b>60427</b>	<b>60499</b>	<b>60240</b>



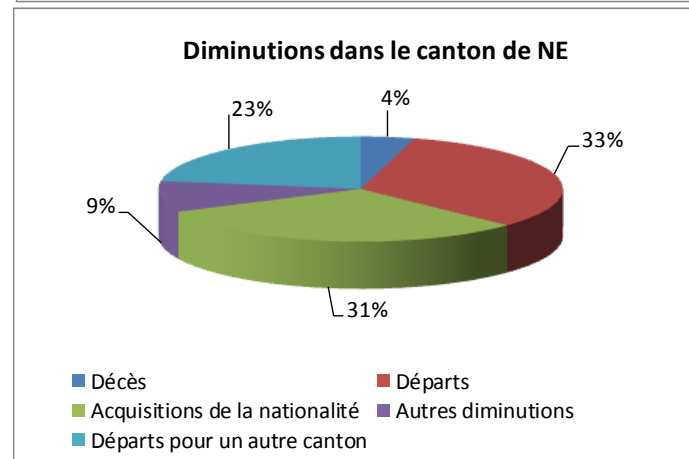
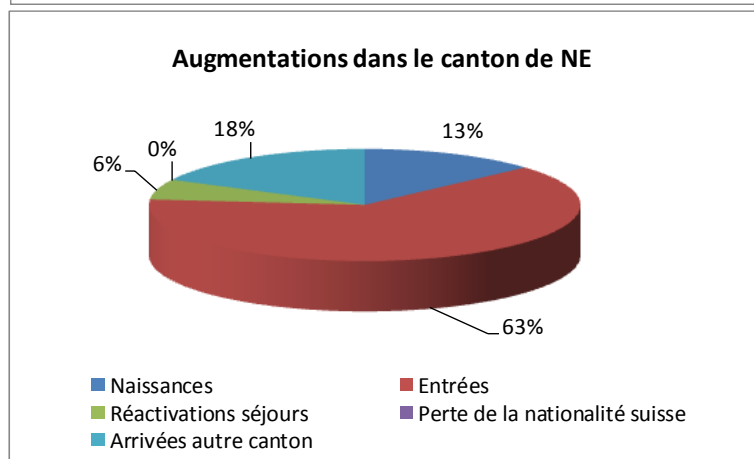
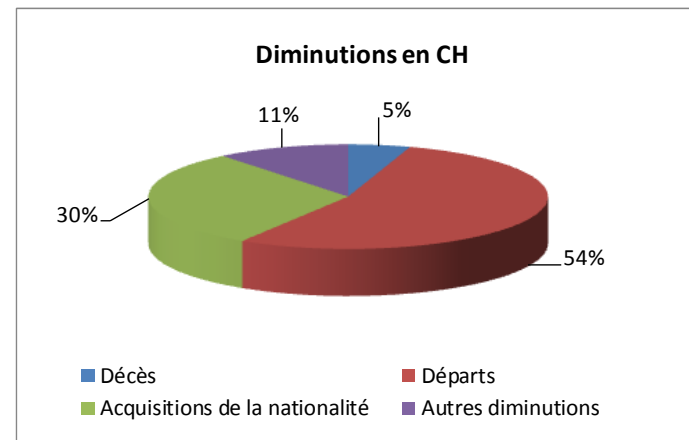
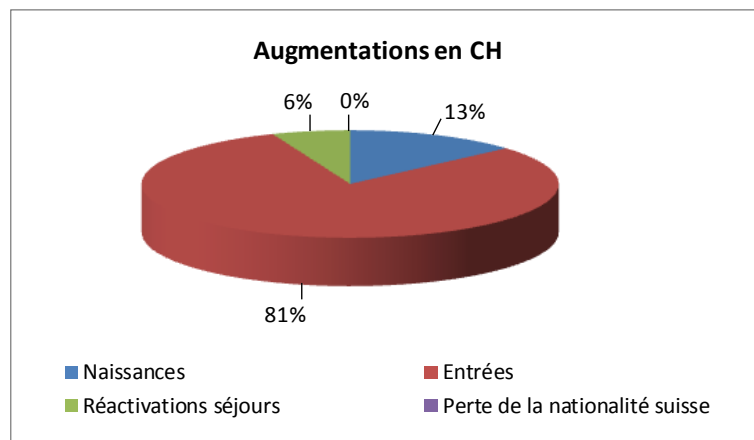
**7. ANNEXE 2**





## 8. ANNEXE 3

### AUGMENTATION ET DIMINUTION DE LA POPULATION RESIDANTE PERMANENTE ETRANGERE EN SUISSE ET DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL EN 2017



## 9. ANNEXE 4

**Population résidante permanente de nationalité étrangère  
à fin décembre 2017 dans le canton de Neuchâtel**

Principaux pays de provenance des 45'204 personnes étrangères:

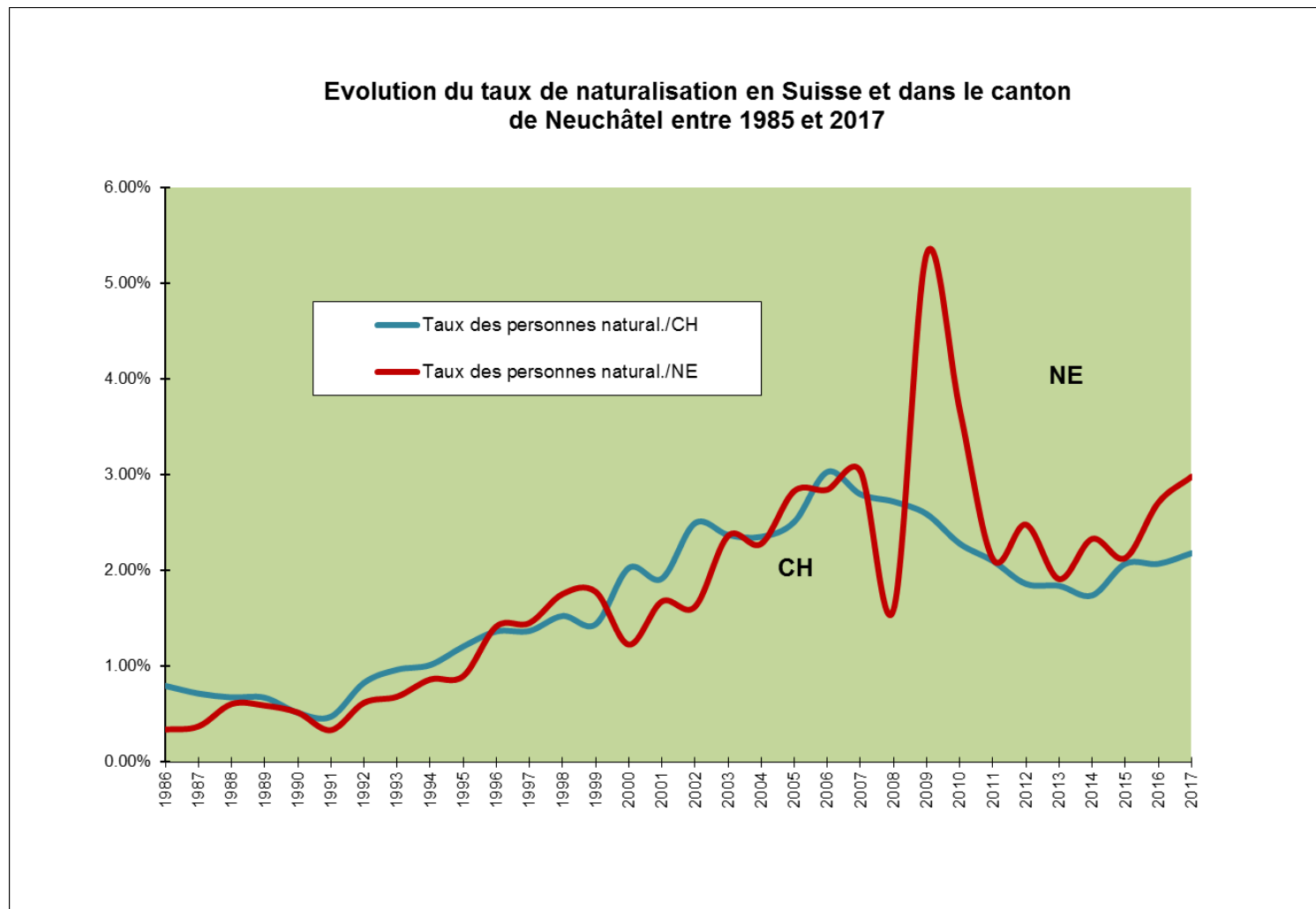
13'775 Portugal (-254)	264 Sri Lanka (+11)
8'117 France (+94)	235 Syrie (+61)
7'212 Italie (-101)	230 Pays-Bas (+7)
2'613 Espagne (-52)	218 Algérie (+16)
1'151 Kosovo (-15)	200 Russie (-7)
768 Turquie (-39)	179 Etats-Unis d'Amérique (-5)
672 Allemagne (-21)	176 Thaïlande (+7)
596 Erythrée (+98)	175 Angola (-17)
544 Bosnie-Herzégovine (-46)	156 Somalie (-9)
464 Belgique (-5)	146 Canada (-9)
450 Roumanie (-4)	142 République Dominicaine (-9)
439 Maroc (-14)	137 Macédoine (+1)
416 Royaume-Uni (-47)	132 Irak (-5)
396 Brésil (0)	128 Côte-d'Ivoire (-1)
391 République démocratique du Congo (-5)	123 Colombie (+7)
346 Chine (-18)	121 Ukraine (0)
335 Tunisie (-13)	96 Togo (-24)
292 Pologne (+18)	89 Suède (-9)
274 Serbie (-8)	2'859 Autres Etats
262 Cameroun (-7)	<b>45'204 Total</b>

**En tout, ce sont 150 nationalités qui sont représentées dans le canton de Neuchâtel**

Sources : SEM - Service de la statistique

Service de la cohésion multiculturelle / Mai 2018

**10. ANNEXE 5**



## 11. ANNEXE 6

MOUVEMENTS POPULATION ETRANGERE 2016 & 2017  
DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

